

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litté-
rature & autres remarques curieuses.*

AVRIL 1720.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
& Marchand Libraire.

M. D. CC. XX.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impé-
riale & Catholique, & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON continuera de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sr. André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusques à la Paix de Riswick; ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

239

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE;

Ou Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems,

Avril 1720.

ARTICLE I.

*Contenant quelques piéces concernans les af-
faires du Nord.*

I. Nota.

CE n'est pas Mr. Vander
Mark qui est l'Auteur de
l'Ouvrage que nous an-
nonçâmes le mois dernier,
sous le titre de *Discours*
Theologiques, Historiques, Critiques & Moraux
*sur les évenemens les plus memorables de l'an-
cien & du nouveau Testament.* Mais bien Mr.
Saurin si connu parmi les Sçavans. Mr. Vander
Mark a seulement contribué de ses soins & de
sa bourse pour l'édition de cet excellent Ou-
vrage, qui est une des plus magnifique qui ait
encore paru en Hollande, & peut être dans toute
l'Europe. J'ai crû devoir rectifier cet Ar-
ticle & rendre à chacun ce qui lui appartenoit.
On peut remarquer que dans la Lettre qui m'a
été écrite à ce sujet, il n'y est nullement fait
mention de Mr. Saurin, ce qui m'a porté à
croire que Mr. Vander Mark étoit l'Auteur

Mr. Saurin
Auteur du
Livre inti-
ulé Discours
&c.

de ce Livre. Ceux qui enverront désormais de pareils Memoires, sont priez de les écrire de maniere qu'on ne tombe plus en pareille faute. Au reste il n'y a que cette erreur à corriger dans ce que nous avons dit le mois dernier à cette occasion; & le public ne doit pas moins être obligé à Mr. Vander Mark d'avoir fait une dépense Royale & au delà des forces d'un particulier, pour éterniser cet excellent Ouvrage qui fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vû. On le trouve actuellement chez differens libraires à *Amsterdam*.

II. Quelques interessantes que soient les affaires du Nord, on n'a pû jusqu'ici en donner une idée bien juste, ni débrouiller parfaitement les intrigues de toutes les Puissances intéressées dans cette guerre. Soit qu'elles ayent été tellement secretes qu'on n'ait pû les penetrer, ou que l'éloignement nous les ait fait perdre de vûë, ce que l'on en a écrit a quelquefois si fort varié, qu'on n'y peut faire un fond certain. Il me paroît donc necessaire de ramasser tout ce qui peut servir à les éclaircir, & je ne trouve rien qui puisse le mieux faire que les deux piéces qui viennent d'être rendues publiques; l'une est un *Memoire présenté à S. M. Britannique par Mr. Wesselski Resident du Czar à Londres*, & l'autre est une *Lettre d'un ami de Londres, à un ami d'Amsterdam*, qui vraisemblablement est la Reponse à ce Memoire. On peut regarder ces deux écrits comme une Recapitulation exacte de ce qui s'est passé de plus curieux & de plus secret depuis l'année 1715. jusqu'à present. Je suppose que ceux qui lisent ces Journaux sont instruits en gros de l'état du Nord depuis la

mois

des Princes, &c. Avril 1720. 24^r

mott du Roi Charles XII. de même que des Traitez nouvellement conclus entre la Reine à present Regnante, le Roi de la Grande Bretagne, & S. M. Prussienne; aussi bien que des moyens qui ont été employez pour détacher les Rois de Pologne & de Dannemarek de l'Alliance du Czar. C'est ce qui fait le sujet des plaintes de ce dernier Monarque, & la matière du Memoire suivant.

*Memoire présenté à S. M. Britannique le 25.
Decembre 1719. de la part de S. M.
Czarienne, par M. Wesselouski
son Resident à Londres.*

S I R E,

SA Majesté Czarienne mon très-Auguste Maître, étant toujours portée d'un desir sincere à cultiver constamment une bonne intelligence avec V. M. se trouve obligée de lui donner part des avis qu'elle a reçus, que V. M. est entrée l'Esté dernier avec la Suede dans des Traitez entierement opposez aux engagements que V. M. a pris avec S. M. Cz. par le Traité d'alliance mutuelle de 1715.

Par ce Traité, Sire, V. M. comme Electeur de Brunswick Lunebourg s'est engagée non seulement à ne point faire de Paix avec la Suede, sans la participation, & encore moins à l'exclusion de S. M. Cz. mais à employer tous les moyens possibles pour tâcher de lui procurer par une Paix generale, la cession de l'*Ingrie*, de la *Carelie*, de l'*Esthonie*, avec la Ville de *Revel*, & toutes ses dépendances, & à ne point s'opposer ni directement ni indirectement, aux

*Ecrits sep.
vans d'é-
claircisse-
ment pour les
affaires du
Nord depuis
1715.*

autres conditions que S. M. Cz. stipuleroit encore à la Paix generale avec la Suede. V. M. s'est obligée d'ailleurs par ce Traité d'apuyer comme Roi d'Angleterre les interêts, & de feconder les vûes de S. M. Cz. en toute rencontre; comme S. M. Cz. s'est obligée de sa part par le même Traité à procurer à V. M. la possession des Duchez de *Bremen* & de *Vehrden*.

S. M. Cz. en a accompli fidelement de son côté les conditions, & V. M. en a éprouvé l'utilité par l'acquisition du Duché de *Bremen* & de *Vehrden*: à quoi V. M. n'auroit point pû parvenir si S. M. Cz. n'avoit employé tous ses soins & ses sollicitations les plus vives auprès de S. M. Danoise, pour la porter à se desaisir en faveur de V. M. d'une conquête si précieuse.

On ne peut pas disconvenir que ses sollicitations n'aient été efficaces; S. M. Danoise n'y a condescendu qu'en consideration de Sa Majesté Czarienne, ce qui a ajouté aux Etats de V. M. en Allemagne, une possession qui est si fort à sa bienfécance.

Des preuves si évidentes que S. M. Cz. a données à V. M. de la sincerité de ses intentions pour vos interêts, Sire, & pour l'agrandissement de vôtre Maison, devoient faire esperer à S. M. Cz. quelque reconnoissance de la part de V. M.

Rien n'étoit plus naturel que de s'attendre de V. M. du moins au reciproque, par la religieuse observation du même Traité qui lui a procuré des avantages si considerables.

Cependant Sire, S. M. Cz. se trouve entierement frustrée de son attente, & il lui est
trés-

très-sensible de se voir obligée de faire aujourd'hui par ce Memoire des representations à V. M. sur la maniere dont V. M. s'est séparée de son Alliance, & combien peu de sujet S. M. Czarienne lui a donné d'en user ainsi à son égard.

V. M. ne s'est point contentée de faire pour elle une paix particuliere à l'excusion du Czar mon maître, elle a détaché encore de l'Alliance qu'avoient avec lui S. M. Prussienne, & S. M. le Roi de Pologne comme Electeur de Saxe; elle les a compris dans cette paix séparée, & elle a conclu comme Roi de la Grande Bretagne avec la Reine de Suede, une Alliance par où elle s'est engagée à lui donner assistance par des Subsidés d'argent, & par un bon nombre de Vaisseaux de guerre contre Sa Majesté Czarienne.

Les Rois de la Grande Bretagne Prédecesseurs de V. M. ont de tous tems fait état de l'amitié & de la bonne intelligence établies entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, en vûë des avantages considerables que leurs Royaumes en tiroient par un commerce lucratif & profitable à leurs Sujets.

Le Roi Guillaume avoit des engagements avec la Couronne de Suede de l'assister réellement en vertu d'un Traité d'Alliance défensive; rien ne l'a cependant pû déterminer à se déclarer contre S. M. Cz. au commencement de la presente guerre du Nord.

Ce grand Prince qui reconnoissoit qu'il convenoit au bien & à l'intérêt de ses Royaumes de conserver la bonne intelligence avec la Grande Russie, se borna aux bons offices

qu'il employa pour pacifier le Nord; & on ne doit point douter qu'ils n'eussent produits leurs effets, si la Couronne de Suede y avoit apporté les mêmes facilités que ce Prince trouvoit dans S. M. Cz.

La Reine Anne de glorieuse memoire, a suivi des traces si pleines de sagesse & de prudence. quoi qu'elle s'intéressât par de bons offices en faveur de la Maison Ducalle d'Holstein, elle ne sortit point des voyes amiables. Tout le monde qui en juge sainement lui a aplaudi, & les Royaumes en ont profité.

Si les Princes qui ont porté la Couronne de la Grande Bretagne avant V. M. qui n'avoient aucune obligation particuliere au Czar mon maître se sont cependant si bien mesagez par la seule consideration de l'avantage & du véritable intérêt que la Nation Britannique trouvoit dans la bonne correspondance avec l'Empire Ruffien; S. M. n'étoit elle pas bien fondée de s'attendre que V. M. le digne Successeur de ces grands Monarques, ne dedaigneroit pas de les imiter, & qu'elle suivroit leurs exemples? puisque tant de raisons personnelles que V. M. a, & que vos Prédecesseurs n'avoient pas de cultiver la bonne amitié avec S. M. C. pouvoient servir de puissans motifs pour porter V. M. à tâcher de les surpasser à cet égard.

S. M. C. avoit d'autant plus de raison de s'y attendre, Sire, que non seulement Elle ne vous a jamais donné sujet de son côté, de sortir des maximes que les Rois Prédecesseurs de V. M. ont jugez bonnes & qu'ils ont trouvés à propos de suivre avec S. M. Cz. mais au contraire pour peu que V. M. y fasse reflexion, Elle trouvera que la conduite que S. M. Cz.

a tenuë constamment envers V. M. lui a été très utile, & qu'elle a dû la convaincre de la sincérité de ses bonnes intentions envers V. M.

Que V. M. daigne rappeler toutes les avances que le Czar mon Auguste Maître a faites, pour fortifier & cimenter de nouveau l'ancienne union des deux Couronnes de la G. Russie & de la G. B. par de nouvelles liaisons plus étroites & les plus fortes.

Lors que V. M. demanda en l'année 1716. que S. M. Cz. voulût bien envoyer à Londres son Ambassadeur le Prince de Kourakin, avec quelle facilité le Czar mon Maître n'entra-t'il pas dans les vûës de V. M. ? & ne fit-il point tout ce qui lui étoit possible pour condescendre aux desirs de V. M. lors qu'Elle lui fit proposer par un des premiers Ministres Anglois de ce tems là. un projet de Traité de perpetuelle Alliance deffensive, & de garantie pour la succession de la Couronne Britannique établie dans la Ligue Protestante, & d'un autre Traité de commerce & de Navigation où V. M. & la Nation Britannique devoient trouver des avantages solides ?

La memoire de tout ce qui se passa en ce tems là & à ce sujet, tant en Anglettre qu'en Hollande, est encore trop fraîche pour qu'il soit besoin d'en rappeler toutes les particularitez. Les principaux Ministres d'apresent qui sont auprès de V. M. ne les ignorent point, ils ont été souvent employez à assurer les Ministres de S. M. Cz. du desir qu'avoit V. M. de conduire un si bon & si salutaire ouvrage à sa fin, & de le consumer. S. M. Cz. le souhaita également; Elle y apporta toutes les facilitéz

facilitez qu'on pouvoit attendre d'Elle.

Cependant cet ouvrage desité d'abord avec tant d'empressement par V. M. & qui devoit produire en effet des avantages si solides à la Nation Britannique & lui procurer de si grandes préférences à toutes les autres Nations dans son commerce, reste imparfait.

L'interêt de la Noblesse de *Mecklenbourg* vint à la traverse : cet intérêt si étranger à la Couronne de la Grande Bretagne forma des incidens qui firent évanouir toutes les apparences d'un heureux succès de cette Negociation.

Ce fut par là que tous les empressements qu'on avoit marqué pour faire des Alliances avec S. M. Cz. se ralentirent, & se changerent tout d'un coup en animositez, en aigreurs & en haine.

L'on vit aussi-tôt les Ministres de V. Maj. remplir les Cours étrangères d'insinuations sinistres; agir contre les intérêts de S. M. Cz. & donner toutes sortes de fausses interpretations à ses intentions : on se donna de grands mouvemens pour lui enlever ses amis, & pour lui susciter des ennemis. Que ne fit-on pas pour brôûiller S. M. Cz. avec la Cour de *Vienne*, & pour détourner la Cour de *Dannemarck* des mesures prises alors avec S. M. Cz. pour les operations de la guerre contre la *Suede*? & ne fit-on pas sur le point en 1716. lorsque S. M. Cz. se trouva à *Copenhague*, de faire agir l'Amiral *Norris* hostilement contre la Flore de S. M. Cz. & contre ses Troupes de débarquement, si S. M. Danoise avoit voulu seulement y consentir.

Il faloit des pretextes pour colorer un si grand

grand changement de conduite, & un procédé si extraordinaire qu'on tenoit avec S. M. Cz. pour disposer le public à croire qu'il y avoit de fortes raisons d'en user ainsi; on regarda parmi la Nation Britannique, & on fit semblant de le croire, que S. M. Cz. entretenoit correspondance avec le *Prétendant*, pour le faire monter sur le Trône de la Grande Bretagne.

Toutes les assurances, Sire, que S. M. Cz. fit donner à V. M. par le memoire que j'eus l'honneur de lui presenter en 1717. ont pû convaincre V. M. & tout le monde raisonnable, que jamais ce dessein ne lui est venu en pensée & que ces imputations étoient fausses & sans fondement.

Quand il y a eu des avances de ce côté là, S. M. Cz. les a rejetées avec fermeté, sans y faire même de reponse, & sans permettre à ses Ministres d'entrer en aucune communication avec les Adherens de cette personne,

Mais pour couper la racine à tous les soupçons de quelque nature qu'ils fussent, S. M. voulut bien ne pas faire attention au préjudice que la conduite que l'on tenoit depuis quelque tems à son égard, avoit apporté à ses affaires, & oublier l'injure qu'on avoit fait à sa droiture & à sa grandeur d'ame: Elle en sacrifia le ressentiment au desir qu'elle avoit de conserver la bonne harmonie entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, & Elle offrit à V. M. de terminer avec Elle tous les differends qu'il pouroit y avoir, & de rétablir la confiance & la bonne correspondance.

V. M. fait que le Conseiller Privé d'Etat de

S. M. Mr. Tolstoy se rendit auprès de V. M. à *Hanover*, avec cette Commission; que les démarches & les offres que fit S. M. Cz. pour renouer les Négociations d'Alliance, étoient considérables; & que rien n'auroit été capable d'en empêcher l'heureux succès, si le même intérêt de la Noblesse de *Mecklembourg*, n'avoit de nouveau ruiné les apparences qu'il y avoit d'y pouvoir réussir.

Le Czar mon Auguste Maître conçut de nouvelles espérances de former une bonne & solide union entre les deux Monarchies, lors que V. M. envoya auprès de lui pendant son séjour en Hollande, ses Ministres Plenipotentiaires, Mrs. *Wishworth* & l'Amiral *Norris*; mais les Ministres de S. M. Cz. furent à peine entrez en conférence avec ceux de V. M. que ces espérances s'évanouirent, parce qu'ils firent connoître qu'ils n'avoient aucune proposition à faire; & lors que ceux de S. M. Cz. en firent, qui tendoient au rétablissement de la bonne harmonie & d'une parfaite & sincère Alliance, les Ministres de V. M. se contentent de prendre ces propositions *au referendum*, déclarans qu'ils n'étoient pas munis d'ordre pour cet effet.

S. M. Cz. reçut en même-tems des avis qui lui developèrent qu'els pouvoient être les motifs du procédé qu'on tenoit envers Elle; Elle fut informée des Négociations secrètes entamées par quelques Ministres de V. M. pour une Paix particulière avec la Suede. Cela disposa S. M. Cz. à écouter de son côté pareillement les propositions que quelques Ministres de la Suede qui se trouvoient en ce

des Princes &c. Avril 1720. 246

tems-là en Hollande, firent pour entrer en Négociation de Paix.

Leurs Majestez les Rois de Pologne & de Prusse eurent pour lors les mêmes vûs, & ils assurèrent S. M. C. qu'ils vouloient prendre de concert avec Elle des mesures pour le bien commun. Leurs dispositions engagerent S. M. Cz. à s'expliquer sur les propositions de la Suede, & à faire connoître qu'Elle étoit disposée à entrer en Négociation : on convint d'un lieu pour le Congrèz qui fut l'Isle d'*Haland*.

S. M. Cz. qui n'a jamais perdu de vûe le but d'une Paix generale, fit part de la resolution du feu Roi de Suede, aussitôt qu'on l'eut reçû, tant à V. M. par son Resident M. *Weber*, qu'à S. M. Dannoise par son Envoyé à *Petersbourg*; faisant assurer L. M. que leurs Ministres seroient admis à ce Congrèz, si Elles étoient dans l'intention d'entrer dans cette Négociation conjointement avec Sa Majesté Czarienne.

Comme le Czar mon maître ne vit point dans V. Maj. de dispositions à y donner les mains, & trouvant au contraire que l'on préfèroit les Négociations particulieres commencées en Suede; S. M. Cz. ne put se dispenser de faire ouvrir le Congrès d'*Haland*, & d'y continuer ensuite les Négociations de Paix conjointement avec S. M. Prussienne.

L'affaire seroit terminée il y a long-tems pendant que le Roi de Suede vivoit, si S. M. Cz. avoit pût se résoudre à abandonner ses Alliez, & à entrer dans les mesures qui lui furent proposées contre V. M.

Mais la bonne foi que S. M. Cz. estime être

une vertu principale dans un grand Monarque; sa fidelité à maintenir les Alliances qu'Elle a contractées, lui fit en estimer rejeter ces mesures: Elle aimoit mieux sacrifier tous les avantages qu'Elle eût pu en retirer, que de s'exposer au reproche d'avoir jamais dans le cours de son Regne abandonné ses Alliez & d'avoir manqué à les Traitez: Elle préféra donc la continuation de la guerre à une Paix fourrée & partielle.

S. M. Cz. fit encore faire depuis à V. M. de nouvelles offres, tant par ses propres Ministres que par ceux de V. M. afin de rétablir la bonne correspondance & l'union, & de prendre des mesures communes.

Elle offroit même de rompre le Congrès d'*Harland* dès qu'il paroïtroit dans Vostre Majesté quelques dispositions à renouer une sincere amitié.

Ces avances faites par S. M. Cz. n'eurent pas plus de succès que tant d'autres qui les avoient précédées: elles furent reçues avec froideur & indifférence.

La consideration des démarches de S. M. Cz. & de sa droiture, porteroient des Princes étrangers affectionnez au bien commun, à interposer leurs bons offices pour le rétablissement de la bonne intelligence entre le Czar & Vostre Majesté.

Dans cette vûë S. A. R. M. le Duc d'Orleans Regent de France, fit faire l'hiver dernier quelques propositions à S. M. Cz. Elle les embrassa d'abord avec plaisir, & pour témoigner qu'Elle étoit dans la meilleure disposition d'en venir à une conclusion, Elle envoya à son Ministre en France, des Pleins-Pouvoirs pour entrer en Négociation à ce sujet,

Mais à peine l'ouverture de ces propositions fut elle faite, qu'on les laissa encore tomber, & qu'on remarqua que Votre Majesté n'y étoit pas inclinée.

S. M. Cz. crut que l'affaire alloit se mettre sur pied lorsque V. M. envoya son Resident Mr. Jeffreis à la Cour de S. M. & que V. M. la fit assurer par mon canal qu'il lui feroit des propositions d'Alliance: mais on fut fort surpris qu'au lieu d'en faire lui même, il demanda à son arrivée quelles étoient celles qu'on avoit à lui faire.

S. M. Cz. étoit es droit de prétendre & d'exiger qu'on lui tint la parole qu'on lui avoit donnée; & que puisqu'on l'avoit fait assurer que ce Ministre venoit pour proposer, il le devoit faire par quelques ouvertures.

Cependant S. M. voulut bien encore passer par dessus cette difficulté; & pour donner une nouvelle preuve de sa sincérité. Elle ordonna à ses Ministres de mettre entre les mains du Resident de V. M. un projet de Traité d'Alliance défensive, & de Garantie, conforme à celui qui étoit sur le tapis dans l'année 1716.

Pouvoit-on donner des preuves plus claires & plus fortes que celles-là, que Sa Maj. Cz. n'avoit aucun dessein ni même la pensée de rien entreprendre contre le Gouvernement de V. M. puisque bien loin de faire quelque chose qui y tendit, Elle ne cherchoit qu'à s'attacher à V. M. & à se lier avec Elle pour l'affermissement de son Trône, & pour le garantir à sa Royale Postérité.

Cependant, Sire, quoique le Resident de V. M. envoya ce projet à votre Cour, bien loin de faire connoître qu'on y eut fait quelque attention, l'on n'y a pas seulement fait réponse;

& au lieu de prouver que V. M. fut portée à correspondre à toutes ces démarches de S. M. Cz. pour rétablir la bonne harmonie, S. M. Cz. reçut de différens endroits des avis dignes de foi que la nombreuse Escadre envoyée par V. M. dans la Mer Baltique sous le Commandement de l'Amiral Norris étoit destinée pour secourir la Suède, & devoit se tourner contre S. M. Cz.

La nouvelle d'un dessein si contraire aux Engagemens de V. M. surprit S. M. Cz. Elle ne pouvoit pas se persuader qu'Elle eût rien de semblable à craindre d'un Allié qu'Elle avoit combé de tant de bienfaits; ni des Forces Maritimes de la G. Bret. avec laquelle S. M. Cz. & ses glorieux Ancêtres ont toujours entretenu une amitié inviolable.

Mais se rapellant ce qui est arrivé en d'autres occasions. Elle jugea pour se garantir contre toute surprise qu'il étoit de la prudence de ne pas négliger des avis si importants, & Elle envoya ordre au soussigné Ministre de s'informer à la Cour de V. M. à quoi cette Escadre étoit destinée, & s'il étoit vrai que l'Amiral Norris eût des ordres si contraires à ce qu'on devoit attendre d'un Prince Allié de S. M. Cz.

La Flotte de S. M. Cz. étoit pour lors sur le point de se mettre en Mer: S. M. Cz. écrivit à cet Amiral pour lui demander un éclaircissement sur ses ordres & sur ses desseins, en lui déclarant que s'il ne pouvoit pas assurer par écrit S. M. qu'il n'entreprendroit rien contre Elle & contre sa Flotte, il vouloit bien ne se point approcher avec la sienne des Côtes & de la Flotte de S. M. Cz.

Le Secrétaire d'Etat de V. M. Mr. Craigs,
assura

assura fortement au (désigné) Ministre que l'Amiral Norris n'avoit point d'ordre de faire des hostilités contre S. M. Cz. à qui cet Amiral écrivit aussi de son côté de *Copenhague* dans le même sens, quoi qu'en termes moins clairs.

Cependant la Campagne étant finie S. M. Cz. reçut à son retour à *Petersbourg* des avis, que suivant les nouveaux engagements de V. Maj. contractés avec la Suede, l'Amiral Norris avoit actuellement ordre de joindre 18. de ses Vaisseaux de guerre à la Flotte Suedoise, & d'agir contre S. M. Cz. En effet cette Escadre Angloise ainsi combinée avec la Suedoise fit voile vers les *Scheren* de Suede, mais il étoit trop tard pour exécuter leur dessein. La Saison avancée avoit déjà mis fin aux opérations de la Campagne de S. M. Cz. Elle étoit rentrée dans ses Ports avec sa Flotte & ses Galeres. S. M. Cz. fut informée peu de tems après par ses Plenipotentiaires au Congrès d'*Haland*, des Lettres que l'Ambassadeur de V. M. en Suede, le Lord Carteret, & l'Amiral Norris avoient écrites pour lui offrir sa Médiation, & des raisons que les Plenipotentiaires eurent de les renvoyer : elles venoient des Ministres qui n'étoient en aucune manière accredités auprès de S. M. Cz. & elles étoient conçûes en des termes imperieux & qui ne convenoient point d'être employez avec un grand Monarque.

V. M. qui sçait si bien ce qui est dû aux Souverains quand il s'agit de traiter avec eux, peut juger par tout ce qui s'est passé dans cette rencontre, si la manière dont les Ministres de V. M. en ont usé envers S. M. Cz., en lui offrant votre Médiation, Sire, a été conforme

à l'amitié qui a subsisté de tout tems entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, & si une Médiation offerte avec des circonstances si peu équitables peut être envisagée comme impartiale.

De dire à un Souverain avec une espee d'empire & de menaces, comme les Ministres de V. M. l'ont écrit à S. M. Cz. qu'il doit finir la guerre, pour se mettre en état d'obtenir par ce moyen une Paix raisonnable; & de lui proposer la Médiation d'une Puissance dans le même tems qu'on lui apprend que cette même Puissance est entrée en Alliance, & qu'elle a pris de concert avec son ennemi des mesures contre lui; ce n'est point souhaiter de l'engager à la Paix; c'est plutôt chercher des prétextes d'une rupture & l'en menacer.

S. M. Cz. ne sçauroit croire que V. M. ait ces vûës-là: elles sont trop opposées au véritable intérêt de la Grande Bretagne & à l'idée que le Czar mon très-Auguste Maître a de l'équité & de la grandeur d'ame de V. M.

Il ne paroît point quels pourroient être les motifs assez importants de rompre aujour'd'hui, sans aucune raison juste & legitime, les anciennes liaisons d'amitié entre les deux Couronnes, & la bonne correspondance entretenüe & cultivée de tout tems par des soins reciproques.

Ces liaisons ont été toujours pour la Nation Britanique une source d'avantages considerables dans son Commerce: les guerres en interrompent le cours & la sureté; les calamitez publiques & une infinité de maux en sont les suites inevitables.

S. M. Cz. souhaite de les prévenir par tous
les

les moyens qui dépendront d'Elle: mon très-Auguste Maître est encore dans les mêmes dispositions où il a toujours été, d'entretenir inviolablement une bonne intelligence avec V. M. & la Couronne de la Grande Bretagne, & d'en cultiver l'amitié.

Il ne lui a encore fourni aucun prétexte de faire contre lui des hostilités, & il déclare qu'il n'en fera aucunes de son côté, à moins qu'on ne se déclare & qu'on n'agisse ouvertement contre lui: ce que S. M. Cz. espère qu'il n'arrivera pas.

S. M. attend avec impatience d'être informée de la résolution qu'il plaira à V. M. de lui faire sçavoir sur ce Memoire que j'ai l'honneur de lui présenter, afin que mon très-Auguste Maître puisse connoître ce qu'il y a à attendre de la part de V. M. Royale. *Fait à Londres ce 25. Decembre 1719. Signé WESSELOFSKI.*

III. Voici le contenu de l'autre Ecrit qui a paru sous le titre de *Lettre d'un ami de Londres à un ami d'Amsterdam sur le Memoire présenté à Sa Majesté Britannique par le Résident de S. M. Cz. à Londres, &c.* J'ai déjà insinué que cette Lettre paroïssoit être une Reponse au Memoire ci dessus. On y trouvera un détail pour le moins aussi instructif par rapport aux affaires du Nord, & je ne puis rien donner aux Curieux de plus intéressant sur cette matiere.

Lettre d'un Ami, &c.

A Londres le . . . Fevrier 1720.

MONSIEUR,

*Lettre en
forme de Re-
ponse au Me-
moire ci-des-
sus.*

J'ai reçu le Memoire du Resident du Czar que vous m'avez envoyé & qui est imprimé dans vos Gazettes en Hollande. Comme il me paroît par votre Lettre que ce Memoire a fait quelque impression sur certains esprits, & qu'effectivement il est écrit avec beaucoup d'artifice, j'ai crû qu'outre les Reponses délivrées à ce Resident par les Ministres de S. M. Britannique (desquelles on vous a sans doute envoyé copie) vous seriez bien aise de trouver dans cette Lettre divers détails dont je suis parfaitement instruit, & qui font d'une trop grande discussion pour que les Ministres de S. M. ayent pû les inserer dans leurs Reponses.

Si l'Auteur du Memoire fait valoir avec tant d'affectation les soins qu'il prétend que S. M. Cz. a pris pour entretenir une bonne union avec le Roi, on fera voir ici qu'on ne peut pas reprocher à S. M. d'avoir rien négligé de son côté pour affermir cette union, & qu'Elle a été fort éloignée d'être la premiere à y donner atteinte. Il seroit superflu de rapporter ici tout ce qu'a fait S. M. pour acquerir & pour se conserver l'amitié du Czar, avant que de parvenir à la Couronne de la Grande Bretagne: Elle trouva après y être parvenue, de nouveaux motifs de cultiver cette amitié, desirant de faire fleurir le Commerce entre les deux Nations, & Elle redoubla ses soins pour referer les

pués de l'union déjà établie, laquelle on affermit de plus en plus par un Traité de l'an 1715. Cependant dès l'an 1716. on eut lieu de soupçonner le Czar de vûës très préjudiciables à l'Empire, à l'occasion de ses liaisons avec le Duc de Meklembourg qui avoit épousé une de ses Nièces, car il parut clairement que de concert avec ce Duc, S. M. Cz. avoit formé le dessein de s'emparer de *Wismar*, & de faire du Port une retraite pour ses Vaisseaux. Cette Place étoit bloquée par les Alliez du Nord. Le Czar n'avoit alors que trois Regimens dans le Meklembourg: comme cela n'étoit pas suffisant pour un Coup de cette importance, il faisoit avancer un fort gros Corps avec une diligence incroyable, ayant fort à cœur d'occuper *Wismar*, mais ce Corps arriva trop tard, & trouva la Place au pouvoir des Alliez, auxquels Elle se rendit au mois d'Avril 1716. Il est vrai que le Duc de Meklembourg voyant la Place aux abois, en avoit fait approcher les trois Regimens Russes, & avoit tenu par l'offre d'une grosse somme d'argent d'obtenir que la Place leur fût livrée. Mais ses tentatives ayant été rendûes inutiles, & toute l'Armée Moscovite étant peu après arrivée dans les Etats du Duc, on proposa alors de faire une descente en Scanie, & après avoir concerté ce projet avec S. M. Danoise, le Czar à la tête de son Armée passa au mois de Juillet à *Copenhague*, d'où la descente se devoit faire: tout étoit prêt pour cette entreprise: Les Flottes Danoise & Moscovite étoient jointes. La Flotte Angloise n'avoit aucun ordre de rien faire contre le Czar: L'Armée Danoise étoit prête à s'embarquer, on avoit les Vaisseaux de transport & tous

les vivres necessaites, & on pouvoit esperer avec raison, en considerant la grande superiorité par Mer & par Terre, que le succez presqu'infaillible de cette entreprise obligeroit le Roi de Suede à donner les mains à une Paix raisonnable; lors que tout d'un coup le Czar declara qu'il ne vouloit pas hazarder la descente, & ses Ministres en alleguerent des raisons si foibles & si frivoles, qu'on s'aperçut alors que S. M. Cz. n'étoit pas venuë en Zelande dans la resolution de faire cette descente, & même qu'Elle n'y avoit jamais pensé; & en effet on aprit depuis d'une maniere à n'en pouvoit douter, que le Czar étoit parti de ses Etats dans une toute autre intention que celle de faire la descente en Scanie, dont le projet n'étoit qu'un pur prétexte destiné à cacher des vûës toutes differentes; le Czar donna même par sa conduite de justes sujets de soupçonner qu'il avoit eu pour but de s'emparer de *Copenhague*, & du Sund, & de ramener après cela son Armée en Allemagne, pour y mettre les affaires dans une situation conforme à ses vûës

Ce qui est très certain, c'est que la manoeuvre des Russes lors qu'ils declarerent au mois de Septembre 1716. qu'ils ne feroient point de descente, fut telle, que la Cour de Danemarck en conçut de grandes allarmes & qu'elle prit pour la sûreté de *Copenhague*, des précautions capables de faire échouer ce projet, au cas que les Russes l'eussent formé: ce fut dans cette vûë que S. M. Danoise fit décamper sa Cavalerie du terrain où les Russes s'étoient campez à leur débarquement, & lui fit occuper un autre Camp, ensorte que la Ville se trouva entre deux. Et

Et comme la saison permettoit au Czar de retourner par Mer dans ses Etats avec toutes ses Troupes, s'il avoit voulu faire voile lors qu'il déclara ne plus songer à la descente en Scanie, & que les intentions de ce Prince étoient de faire hiverner ses Troupes en Allemagne, (ainsi que l'événement le fit voir peu après,) ses Ministres ne cherchant qu'à gagner le tems de l'arrière saison, amuserent le tapis à Copenhague pendant deux mois, par des projets frivoles d'operations pour la Campagne suivante. Ce ne fut même que le 22. d'Octobre que S. M. Cz. fit donner à l'Amiral Norris un Memoire portant, que si le Roi vouloit s'engager à envoyer une Escadre dans la Mer Baltique au mois de Mai ou de Juin de l'année 1717. avec ordre de couvrir la descente que le Czar promettoit de faire en Suede par la Finlande, S. M. Cz. s'engageroit de son côté à retirer ses Troupes de l'Empire, excepté pourtant celles qui étoient sur les Galeres, auxquelles il ne seroit pas possible de faire voile avant le Printems.

Le Czar essaya aussi alors de persuader à S. Maj. Danoise de garder 15. ou 20. Bataillons Russes & mille Chevaux, & de laisser hiverner la Flotte Moscovite dans le Port de Copenhague. Mais ces offres étant trop suspectes pour être acceptées, S. M. Cz. se porta enfin à exécuter son véritable dessein, & Elle vint débarquer à la fin d'Octobre avec toutes ses Troupes dans le Meklembourg, où Elle s'établit de maniere par les Contributions excessives qu'Elle leva sur la Noblesse, & par les Magazins qu'Elle forma à Rostock, qu'il ne resta plus aucun lieu de douter qu'Elle ne voulut pousser sa
pointe

pointe dans l'Empire, & y former des liaisons très dangereuses, ne se contentant pas de soutenir hautement le Duc de Meklembourg dans l'injuste oppression qu'il faisoit souffrir à sa Noblesse; mais proposoit même à ce Duc de lui céder le Meklembourg entier pour un équivalent qu'Elle lui donneroit en Livonie.

Ce fut alors que les prétextes ne manquèrent pas aux Russes pour hiverner dans un Pais où ils se trouvoient si bien. Tantôt la saison avancée ne permettoit plus à leurs Galeres de tenir la Mer, tantôt les vivres manquoient pour faire ce trajet, tantôt la plupart des Bâtimens de transport étoient hors d'état de faire un plus long voyage; tantôt la Flotte Suedoise étoit sortie de Carleskroon & croisoit dans la Baltique.

On tâchoit cependant de former des liaisons dans l'Empire, & sur tout avec le Roi de Prusse, avec lequel S. M. Cz. s'aboucha à *Havelsberg* à la fin de Novembre, sans rien communiquer au Roi du sujet de cette entrevûe, quoi qu'elle se tint dans le voisinage de *Gohr* où S. M. étoit alors.

S. M. voyant les choses venues à ce point, voulut faire auprès du Czar l'office d'un ami & d'un Allié, en lui faisant représenter de la maniere la plus obligeante, le tort qu'il se faisoit par un pareil procedé. Ce fut à cette occasion que le Czar envoya à Hannover (où S. M. étoit retournée le 30. Novembre) le Sr. *Tolstoy* pour faire esperer en term s generaux la sortie des Troupes Moscovites de l'Empire. Mais lors qu'il fut question de fixer un terme pour la marche de ces Troupes, jamais le Sr. *Tolstoy* n'y voulut donner les mains. Les
Ministres

Ministres de S. M. négocierent sur ce même fondement à la Haye, à la fin de Janvier en passant par la Hollande pour se rendre en Angleterre à la suite du Roi. Le Sr. Tolstoy qui avoit suivi, fut secondé par le Prince Kurakin, & donna de nouvelles esperances de leur Maître; mais tout cela échoua par le nouveau refus que ces Mrs. firent, de fixer un tems pour cette marche, & on vit clairement par tous ces procedez, que leur dessein n'étoit que de gagner du tems & d'amuser le tapis par des promesses vagues & illusoires de la retraite desdites Troupes, à laquelle le Czar étoit bien éloigné de penser serieusement.

Le Roi arriva à Londres le 30. Janvier 1717. & le Resident du Czar Wesselouski s'étant plaint en Avril par un memoire de ce que S. M. s'étoit adressée à l'Empereur & au Roi de Danemarck pour les prier de presser de leur côté le Czar d'évacuer le Mecklembourg, le Roi fit donner à ce Resident une resolution par écrit qui portoit: qu'ayant fort à cœur d'entretenir une parfaite intelligence avec le Czar, & voyant que rien n'étoit plus capable d'y donner atteinte que le séjour des Troupes Moscovites dans l'Empire, il avoit fait auprès de S. M. Cz. les plus vives instances pour qu'elle les en retirât: se trouvant obligé à cela comme ami & Allié du Czar, comme voisin du Pays de Mecklembourg, & comme Directeur du Cercle de la Basse Saxe; & qu'ayant vû avec regret que ses instances n'avoient produit aucun effet, S. M. avoit fait agir auprès de l'Empereur & du Roi de Danemarck, afin qu'ils concourussent avec elle, se trouvant obligé à cette démarche par ses liaisons avec S. M. I. par
le

le rang qu'elle tenoit, tant dans l'Empire que dans le Cercle, & par le grand intérêt qu'elle devoit prendre au repos de son voifinage. On ajoutoit que S. M. n'y étoit pas moins portée par la confideration du préjudice que le féjour des Troupes Mofcovites en Allemagne, ne pouvoit manquer de causer au Czar, puifqu'il ne rifquoit pas moins que de s'attirer fur les bras le Chef & les Membres de l'Empire; enfin on faisoit voir la neceffité qu'il y avoit de lever un obftacle qui détruiroit toute confiance, & par confequent tout concert & harmonie entre les Alliez du Nord, & qui leur ôtoit toute esperance de pouvoir agir contre S. M. Suedoife d'une maniere capable de l'obliger à accepter des conditions de Paix raisonnables. Il est vrai que de leur côté les Miniftres du Czar continuoient à propofer de former un plan d'operations, par lequel on aidât le Czar dans la defcente qu'il feroit, difoient-ils, en perfonne dans le cœur de la Suede par la Finlande. Mais ce projet ne pouvoit plus paroître ferieux, puis qu'il étoit abfolument incompatible avec le féjour des Rufles dans le Mecklenbourg, où fe trouvoit l'élite des Troupes du Czar, & entr'autres fes Regimens des Gardes, fans lesquels il ne s'est jamais hazardé en perfonne à aucune expedition.

Les Miniftres du Czar alleguoient, que leur Maîtreffe devoit pas évacuer le Mecklenbourg fans avoir procuré fatisfaction au Duc fur fes differens avec fa Nobleffe. Mais comme les Troupes Rufles n'avoient aucun droit de s'établir dans ce Duché & encore moins d'y vivre à difcretion, comment S. M. Cz. auroit-Elle

pû attacher à la retraite de ses Troupes une condition qui n'alloit pas à moins qu'à renverser la Constitution de l'Empire, à empêcher le libre cours de la justice, & à ôter aux Juges Compétents la décision des différens dont il s'agissoit.

Cette narration sincere & fidelle vous fait assez voir, Monsieur, les justes sujets de plaintes qu'avoit S. M. en qualité de Membre de l'Empire : & il est à remarquer, que ce n'est qu'en cette qualité que S. M. étoit en Alliance avec le Czar, & en guerre avec la Suede ; ce qui sert à refuter le Sophisme perpetuel qui regne dans le memoire où l'on confond presque à chaque page les engagements de S. M. en qualité de Roi, avec ceux qui ne le lient qu'en qualité d'Electeur.

Il est certain que S. M. qui ne pouvoit entrer dans les plans d'operations proposez par le Czar qu'en cette derniere qualité, étoit bien fondée à refuser d'y donner les mains, à moins qu'on ne retirât les Troupes Moscovites du Mecklenbourg où elles donnoient à tout l'Empire un juste sujet d'ombrage, & où elles étoient hors de portée d'être employées à la descente qu'on proposoit. Mais bien loin de consentir à cette retraite, on continua de la part du Czar à rendre ce prétendu projet de descente tout à fait impraticable, en insistant non seulement sur une Escadre Angloise pour y concourir, mais en demandant que cette Escadre fût sous les ordres de l'Amiral Moscovite, ce qui étoit apporter au projet l'obstacle du monde le plus invincible & le plus odieux.

Cependant comme les instances du Roi pour l'évacuation du Meck'embourg, quoique si utiles

stes en elles-mêmes & si conformes aux véritables intérêts du Czar , choquoient le projet favori de ce Prince qui étoit de s'établir en Allemagne , à quelque prix que ce fût elles furent prises en fort mauvaise part , de sorte qu'on peut les regarder comme l'Époque de cette animosité qui a paru depuis contre S. M. en toutes occasions ; ainsi que la suite de cette narration vous le fera voir.

Le Czar songeoit si peu à aller à Petersbourg , (comme il auroit été nécessaire pour y faire les préparatifs d'une descente si considérable en cas qu'il en eût formé le projet) que son plan étoit tout fait d'aller passer l'hiver à Amsterdam & une partie de l'Été à Paris pour des vûes bien différentes de celles dont on amusoit le Tapis. En effet il arriva à Amsterdam le dix-sept de Decembre 1716, ayant pris sa route par le pays de Bremen , pour éviter de passer à Hanover ou dans le voisinage.

L'éclat que fit alors l'affaire du Comte de Gyllenberg , & qui fut suivi de l'arrét de ce Comte à Londres , de celui du Baron de Gortz à Arnheim , & de l'impression de leurs Lettres , donna au public la première idée des nouvelles vûes de S. M. Cz. qui rouloient sur une Negotiation de paix particulière avec la Suede par le canal du Baron de Gortz , & sur des liaisons avec le Prétendant par le canal d'un Ecoissois , Medecin de S. M. Cz. nommé Areskin , parent de Milord Mar.

On trouve , Monsieur , sur ces deux Articles diverses particularitez dans les Lettres de Messieurs Gortz & Gyllenberg , qui étoient à la source de ces intrigues , & dont le témoignage

ge ne pouvoit pas être suspect. mais le tout fut pourtant alors desavoué par le Czar & par ses Ministres le tems n'étant pas encore venu de faire éclater ces mystères.

Le séjour de Sa Majesté Czarienne en Hollande qui dura depuis le 17. de Decembre 1716. Jusques au commencement d'Avril 1717. (tems auquel Elle partit pour les Pays Bas & pour la France) ne fut pas negligé par les Emisaires du Prétendant. Le Sr. Irroughan, Anglois Pasteur, muni de Lettres de Créance du Prétendant, & le Chevalier Hoghe Paterson, Beaufrere de Milord Mar, trouverent un libre accès auprès du Medecin Areskin, & concerteterent avec lui divers projets en faveur de leur Maître, & même le voyage de Milord Mar à Liege, lequel pourtant ne put se faire qu'au mois d'Août de la même année. Ces mêmes Emisaires lierent la correspondance entre la Cour Czarienne & le Resident de Suede à la Haye, & les ouvertures faites par le Baron de Gortz avant son arrêt, furent poussées pendant que cet arrêt dura, avec la même vivacité qu'il auroit pû les pousser lui même, s'il avoit été en pleine liberté.

Le Czar rempli de ces nouvelles idées, arriva à Paris le 7. de Mai, personne n'ignore les propositions qu'il fit à la Cour de France, offrant de mettre au cœur de l'Empire une nombreuse Armée qui seroit à la disposition de cette Couronne, moyennant de gros Subsidés qu'il lui demandoit, mais ces offres furent rejetées comme incompatibles avec les engagements que la France avoit pris par l'Alliance défensive signée à la Haye le 4. de Janvier 1717. avec S. M. Britannique & les Etats Generaux.

On trouvera au commencement du Journal du mois prochain la suite de cet Ecrit qui ne peut être placé en entier dans celui-ci

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, NAPLES & SICILE, depuis le mois dernier.

Il n'y a encore aucun changement dans le Ministère.

I. **L**E mauvais succès de la guerre & le pitoyable état où le Cardinal Alberoni a laissé les affaires de la Monarchie en quittant le Ministère, ne rendent pas la mémoire fort chère aux Espagnols; & tous ceux qui ont paru dans des sentimens opposés à ceux de ce Prelat, ont eu part à la faveur: la guerre qu'il avoit entreprise n'a pu réussir; ça été le sujet de sa disgrâce; & ceux qui dans cette conjoncture ont conseillé la paix qui est absolument nécessaire, partagent à present la confiance de leur Maître. Voulez-vous vous élever à la Cour des Rois? sçachez habilement profiter de l'occasion, ou n'entreprenez rien qui ne réussisse. Les Marquis Scotti & Grimaldo qui ont le plus contribué à disposer le Prince Regnant à en venir à un accommodement, tiennent à present le haut bout, & ce dernier est toujours chargé du Département des affaires étrangères en attendant qu'il y ait un premier Ministre. Le bruit s'étoit répandu que le Prince Regnant avoit jeté les yeux sur Dom Antonio Tobaoda nouvellement élevé à l'Archevêché de Seville, pour remplir cette Place, mais

des Princes &c. Avril 1720. 267

mais on a appris depuis que ce Prince avoit déclaré qu'il ne confieroit plus à l'avenir les affaires du Gouvernement à aucun Ecclesiastique. Ainsi cette Place est toujours vacante, & suivant les avis du 12. Fevrier il n'étoit encore arrivé aucun changement dans le Ministère depuis le départ de Son Eminence.

II. Ce fut le 22. Janvier dernier que l'on dépêcha un Exprés de Madrid au Marquis Beretti Landi Ambassadeur d'Espagne à la Haye, avec ordre d'accepter la Quatuple Alliance, & de signer les Articles préliminaires de la Paix conformément à ce Traité. Il en partit en même tems un pour la Cour de France avec un Pleinpouvoir adressé à S. A. R. le Duc Regent pour menager les intérêts de cette Couronne dans cette importante occasion. Cette resolution de la Cour a causé beaucoup de joye à la Nation, & on a suspendu les grands Armemens qui se faisoient dans le Royaume, & qui paroissent désormais inutiles, puisque l'Espagne leve elle-même les obstacles qui ont empêché jusqu'à présent qu'on n'en vint à un accommodement. Au commencement de Fevrier on informa aussi par un Courier le Marquis de Lede commandant l'Armée d'Espagne en Sicile de ces dispositions, & de l'aparence qu'on obtiendrait bientôt une suspension d'Armes dans ce Royaume. Le 5. on attendoit à Madrid le retour de l'Exprés qui avoit été envoyé au Marquis Beretti Landi, avec la nouvelle de la signature du Traité & des Préliminaires. On est actuellement dans le fort de cette Negociation, &

*Armemens
suspendus en
Espagne.*

*Disgrace
des Créatures
du Cardinal Albe-
roni.*

On doit en sentir bien ô les heureux succès; III. Quelques Lettres particulieres prennent que le contrecoup de la disgrâce du Cardinal Albroni se faisoit sentir aux creatures de ce Prelat; que Dom Miguel Durand Secrétaire d'Etat pour la guerre avoit été remercié, & avoit reçu ordre de ne plus paroître à la Cour; que le Commissaire general Parigno avoit été cité pour rendre compte des sommes immenses qui lui ont été confiées tant pour soutenir la guerre en Sicile, que pour l'exécution du projet formé contre l'Angleterre en faveur du Chevalier de St. George; & qu'on avoit saisi une somme considerable appartenante à Son Eminence, qui étoit en dépôt chez un des plus fameux Banquiers de Madrid.

*Emplois
donnez*

IV. Le Gouvernement de *Cartagene* en Amérique a été donné à Don Alberto Bertodano Brigadier des Armes; & le Prince Regoant a disposé de plusieurs Commanderies vacantes dans les Ordres Militaires de St. Jacques & de Cellatrava, en faveur de quelques Officiers qui se sont distingués à son service pendant la guerre. Sçavoir à Dom Lucas Spino'a Lieutenant General & le même qui a défendu la Citadelle de *Misine*, celle de *Valder Ticote*, avec une pension annuelle de 1200 pièces de huit, sur celle d'*Ornachos*, qui a été donnée au Marquis de St. Vincent aussi Lieutenant General. Celle d'*Estepe* au Marechal de Camp Dom Jérôme de Sois. Celle de *Mora*, au Brigadier Dom Barthélemi de Guevara, une autre à Dom Sébastien Desliva Colonel du Regiment des Asturies; celle de *Cafas de Talavera*

Talavera à Dom Melchior Dacera Capitaine aux Gardes Espagnoles ; celle de *Fuente del Moral* à Dom Rodrigo de Torres Capitaine de Vaisseaux ; une située en Sicile au Prince del Campo Florido , & une autre à Dom Joseph Finel.

On a aussi fait quelque changement parmi les Officiers qui ont inspection sur le Commerce , & on a renouvelé les Conscils pour l'année courante 1720. dans les principales Villes , comme à *Cadix*, *Seville*, & dans l'*Andalousie*.

V. Mr. Colster Ambassadeur des Etats Generaux remit le premier Fevrier à Mr. Grima do un nouveau Memoire pour être présenté au Prince Regnant ; & le 2. on renvoya l'Express de la Cour de France qui avoit apporté les Lettres de l'Abbé Dabois inserées dans nôtre dernier Journal. Le 8. M. Schaub arriva à Madrid venant de Paris , & remit aux Ministres & au Marquis Scotti les Dépêches dont il étoit chargé , & dont nous fîmes mention le mois dernier. Comme dès avant son arrivée la Cour avoit pris le parti d'envoyer ordre à son Ambassadeur à la Haye de signer la Quatriuple Alliance , & de se desister des propositions qu'elle avoit fait faire , cet Envoyé n'aura pas eu besoin d'employer sa Rethorique pour la persuader à faire une chose à laquelle elle s'étoit déjà portée de son propre mouvement ; aussi manda-t'on de Madrid que ses Negotiations ont changé d'objet , & qu'il travaille de concert avec les Ministres à aplanir les difficultez qui pourroient retarder la Paix , pour laquelle le Prince Regnant marque autan

S d'amt,

d'empressement, qu'il paroissoit avoir ci-devant de repugnance.

*L'Evêque de
Cartagene
n'est pas re-
connu Car-
dinal.*

VI. On écrit du 17. que la Cour refusoit toujours d'agréer la promotion que le Pape a faite de l'Evêque de Cartagene au Cardinalat; & que ce Prelat n'a pas voulu recevoir les marques de cette Dignité qu'il lui ont été envoyées, sur ce que le Prince Régnant lui a fait faire desens de les accepter: On a vû dans nos précédens Journaux les mouvemens que les Ministres d'Espagne se sont donnez à la Cour de Rome pour lui faire donner l'exclusion, & le peu d'égard que le Pape a eu pour leurs représentations: ainsi il n'est pas étonnant que la Cour se roidisse si fort à rejeter une nomination qu'on a affecté de faire contre son gré, & à laquelle elle a eu si peu de part.

*Arrivée de
la Flotte du
Bresil à
Lisbonne.*

VII. *Portugal.* La Flotte du Bresil partie le 3. Octobre dernier de la *Baye de tous les Saints*, parut le 20. Janvier à la vûe de Lisbonne, & entra heureusement dans le Tage le 21. & le 22. consistante en 36. Vaisseaux, outre 3. qui perirent par l'impetuosité de la Marée, & échouèrent sous le Château de St. Jean, sans qu'on put rien sauver de leur cargaison. La meilleure partie de ces Vaisseaux étoit chargée pour Lisbonne, & le surplus pour O-Porto. Il s'est trouvé dessus suivant l'inventaire qui en a été fait, 50. Tonnes d'or, tant en Especes qu'en poudre, pour le compte du Roi & de plusieurs particuliers. 15665. caisses de Sucre, 110359. rouleaux de Tabac, 570690. demis Cuirs, 1000. Peaux, 5030. pièces de bois de Bresil, & diverses autres Marchandises.

VIII. Sa Majesté Portugaise feu une dépense Royale pour l'embellissement de la nouvelle Eglise Patriarchale établie à Lisbonne; on fait monter à 130000 écus l'Argentierie que ce Prince destine pour la décoration des Autels, & les plus habiles Ouvriers sont employez à ce travail.

Mr. Mezabarba qui s'étoit embarqué à Gènes, est arrivé à Lisbonne, & doit être transporté à la Chine avec les Missions naires qui l'accompagnent, sur des Vaisseaux Portugais qui partiront à la première occasion favorable.

IX. Naples, Sicile. Parmi plusieurs expediens qui ont été proposez, afin de trouver des fonds suffisans pour soutenir la guerre en Sicile, on n'en a pas trouvé de plus convenable que celui de demander un emprunt de 600000. écus au Corps des Marchands de la Ville de Naples, sur le credit de quelques nouveaux Impôts que la conjoncture presente a fait prendre la résolution d'établir: au commencement de Fevrier le Cardinal de Schrottenbach n'ayant pas encore reçu de reponse à cette proposition de la part des Marchands, qui étoient occupez à chercher les moyens de donner satisfaction à S. E. Sa Majesté Imperiale a aussi accordé la qualité de Nobles du premier rang à 120. Familles, moyennant dix mille écus qu'elles payerent chacune, & quoi que la principale Noblesse du Royaume ait formé son opposition à cet établissement, la nécessité des affaires, & l'avantage qui en revient à S. M. ont fait passer par dessus leur remontrances. On parloit, suivant les Lettres du 6.

Etablissement
d'un
nouvel Ordre
de Noblesse
à Naples.

du même mois, d'établir encore un nouvel Ordre de Noblesse sous le titre de Principauté, ou de nouveau Siege Royal, dont S. M. I. seroit le Chef, & auquel ce Prince accorderoit les mêmes honneurs & Privilèges qu'aux autres Ordres.

X. La nouvelle de la mort de l'Impératrice mere a fait cesser les plaisirs du Carnaval à Naples; & le Viceroi, la Noblesse & les differens Ordres du Royaume ont pris le grand deuil à cette occasion. Vers le 12. on dispoit toutes choses pour les Obseques de cette Princesse, qui se feront avec la même pompe & les mêmes ceremonies, que celles qui se firent à la mort d'Anne d'Autriche mere du feu Roi d'Espagne Charles II.

*Arrivée de
l'Amiral
Bing.*

XI. Le 4. Fevrier l'Amiral Bing arriva à Baya avec quelques Vaisseaux de guerre Anglois, & se rendit de là à Naples, où ayant mis pied à terre il fut saluer le Viceroi. Ce General a depuis eu plusieurs conferences avec Son Eminence, & restera dans cette Ville jusqu'au départ du nouveau Convoi que l'on prépare pour l'Armée Imperiale, auquel il servira d'escorte, & avec lequel il retournera en Sicile. Le 6. le Vaisseau *la Ste. Barbe* de 70. pièces de Canon, partit au contraire du Port de cette Ville pour Tapani, ayant à bord le Comte de Luneville qui revient de la Cour de Vienne, le Colonel Veyberg & plusieurs autres Officiers de consideration.

XII. Suivant les Lettres de Reggio du commencement du même mois, on y avoit embarqué 400. Hussars nouvellement venus
d'Alle-

d'Allemagne, & la Cavallerie qui étoit en quartier de Rafrachiffement dans la Calabre, pour aller joindre le Détachement du General Comte de Merci qui devoit se rendre aux environs de Trapani.

XIII. Voici ce que l'on a appris du départ des Troupes de Messine, qui avoient ordre de se rendre à l'Armée commandée par le General Zamjungen.

Suite du Journal du Camp Imperial écrit de Messine, depuis le 14. Decembre jusqu'au 20.

DANS le dessein de faire passer à l'Armée Imperiale le reste des Troupes qui étoient demeurées aux environs de Messine, afin de les employer aux nouvelles operations qui avoient été projetées, on envoya ordre le 14. au Baron de Stein Lieutenant Colonel du Regiment de Tige de venir en ces Quattiers avec toute la Cavallerie Allemande qu'il commandoit aux environs de *Taormina*, on fit aussi revenir pour le même sujet la plus grande partie des Chevaux qui campoient dans la Plaine de *Melazzo*, & dans le même tems on fit preparer des Ecuries dans la plûpart des Bâtimens.

Le 15. le Regiment de Portugal Cuirassiers, reçut ordre de se mettre en marche sans aucun delai vers le Port de cette Ville, avec les Bataillons de Guy de Staremberg, & quelques autres Troupes tant à cheval qu'à pied venuës depuis peu de Naples.

Le 16. on commença d'embarquer 1200. Chevaux, & l'on aprit que l'entreprise du General Zamjungen du côté de Trapani avoit eu un heureux succès, & qu'il s'étoit rendu maître

des petites Villes de *Marzala* & de *Maxara*, les ennemis s'étant approchez à environ trois lieues de *Palerme*, afin comme il paroïssoit de se retrancher dans un Camp qu'ils y avoient tracé.

Le 17. au soir toutes les Troupes étoient à bord & comme les Troupes Espagnolles qui étoient aussi restées de ce côté-ci, faisoient divers mouvemens le General *Merci* donna ordre à la Garnison & aux Détachemens postez en différens endroits de se bien tenir sur leurs gardes.

Le 18. ce beau eau Convoi mit à la voile avec un vent favorable, & l'on ne doute pas qu'il ne soit arrivé le 20. à *Trapani*, d'où il étoit revenu hier quelques Bâtimens de transport qui avoient conduit le General *Zumjungen*, comme aussi les Vaisseaux de guerre Anglois qui avoient escorté jusqu'à *Trapani* un Convoi de grains, que ceux de *Tunis* en Barbarie avoient remis aux Imperiaux. Le General *Merci* est continuellement en Conférence avec l'Amiral *Biog* pour dooner les ordres afin de faire encore passer un plus grand nombre de Troupes qui sont ici: le Regiment de *Lubkowitz* doit faire voile en droiture de *Naples* à *Trapani*, en sorte qu'on sera dans peu en état de faire des progrès sur l'ennemi & le General Comte de *Merci* se dispose aussi à passer sitôt que le reste des Troupes sera assemblé.

On a été informé par la voye de *Naples*, que ce Convoi avoit essuyé une violente Tempête à la hauteur du *Faro*; qu'un parti avoit été obligé de retourner à *Messine*, & l'autre de se retirer à *Melazzo*; qu'une Tartane avoit fait naufrage avec quelqu'Infanterie,

fanterie, & que 2. autres ayans échoué près de Palerme, avoient été prises par les Espagnols. Que peu après, le tems s'étant remis au beau, ces Bâtimens avoient aussi remis à la voile, & que ce Convoi étoit enfin heureusement arrivé avec les Troupes, au Camp du Baron de Zunjungen sous Trapani.

Depuis la jonction du Comte de Merci, on n'a rien appris de particulier de l'Armée; on sait seulement qu'au commencement de Février ce General se disposoit à marcher vers Palerme, & que le Marquis de Lede s'étoit retranché à *Mont Réal* pour couvrir cette premiere Place; que la défection étoit grande dans l'Armée d'Espagne; que les Partis Imperiaux en rencontroient rarement d'Espagnols, ces derniers évitant autant qu'ils peuvent d'en venir à aucune Action; & que dès le 21. Janvier les Habitans de l'Isle de *Pannellaria* avoient envoyé des Députez à l'Armée Imperiale pour faire leur soumission.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. LE Mercredi sept Février le Roi donna Audience à l'Envoyé de Dannemarck, qui presenta de la part de son Maître à S. Maj. onze beaux Faucons dressés pour la Chasse, & l'après-midi on representa au Palais des Tuileries sur le petit Théâtre de l'Anti-Chambre, la Comédie de *l'Inconnu*,
où

Fête à la
187.

où Sa Majesté dansa avec quelques jeunes Seigneurs, plusieurs entrées de Bal et, avec beaucoup d'adresse & de grace. L'Habit de ce jeune Monsrque étoit d'une étoffe d'argent, garni de Rubans & de Pierreries, & son Collier large de deux doigts, couvert de Diamans. Madame la Duchesse Douairière, Mr. le Duc Regent, Madame de Valois, & les autres Princes & Princesses du Sang assistèrent à cette représentation. Voici les noms des principaux Acteurs qui parurent dans cette Fête, & qui dansèrent avec S. M.

Mr. le Duc de Chartres, le Marquis de Villeroy, le Marquis d'Alincourt, le Prince de Bouillon, le Duc de Boufflers, le Vidame Démiens, le Comte de Pequin, le Marquis de Villars, le Marquis de Bezons, le Comte de Chambois, le Comte de Coigni, le Comte de Croissy, le Baron de Châteauneuf, le Chevalier de Langeron, le Comte de Bellegarde, le Marquis de Courcelles, le Marquis de Resnel, le Comte de Maulevrier, le Duc de Montmorenci, le Comte de Ligny, Mr. de Rupersmonde, le Comte de Crussol Uzés.

Le 9. S. M. assista à une Messe solennelle qui fut chantée dans la Chapelle du Palais des Thuilleries, pour le repos de l'ame de Feu Madame la Dauphine sa Mere; & le 10. au soir il y eut Bal au Louvre, où ce Prince se trouva & dansa avec plusieurs jeunes Seigneurs. Le 11. la Cour quitta le dais qu'elle portoit pour la mort du Prince Dom Philippe Infant d'Esagne, & le 13.
après

des Princes &c. Avril 1720. 277

après-midi le Roi s'étant rendu en Carosse à la Porte de St. Antoine, accompagné du Duc de Bourbon & du Maréchal de Villeroi, S. M. eut le plaisir de voir défiler les Carosses remplis de Masques, qui passerent & repasserent plusieurs fois devant Elle. Le lendemain Elle reçut les cendres dans la Chapelle du Palais par les mains du Cardinal de Rohan Grand Aumônier de France.

II. Mademoiselle de Valois fille de Mr. le Duc Regent de France fut fiancée le 11. dans le Cabinet du Roi. & le lendemain 12. la cérémonie de son Mariage avec le Prince Héritaire de Modene, se fit dans la Chapelle des Thuilleries par le Cardinal de Rohan, en présence de la Famille Royale & de toute la Cour. On a écrit les particularitez suivantes de ce qui s'est passé à cette occasion.

LE Dimanche 11. sur les six heures du soir, Mademoiselle de Valois accompagnée de Madame, de M. le Duc Regent, du Duc de Chartres, de Mademoiselle, & de Mademoiselle de Montpensier, qui portoit la queue de sa Robe, vint du Palais Royal au Palais des Thuilleries, & se rendit dans le Cabinet du Roi, où elle étoit attenduë par Sa Maesté, & les Princes & Princesses du sang. Chacun ayant pris sa place, l'Abbé Dubois Secrétaire d'Etat fit la lecture du Contrat de Mariage, qui fut signé ensuite par le Roi, les Princes & Princesses, après quoi le Cardinal de Rohan Grand Aumônier de France fiança Mademoiselle de Valois avec le Duc de Chartres, muni de la Procuration du Prince Héritaire de Modene.

*Mariage de
Mademoiselle
de Valois,
avec le Prin-
ce Héritaire
de Modene.*

Modene. Le lendemain la ceremonie du Mariage se fit dans la Chapelle du Palais des Thuilleries; le Duc de Chartres qui representoit encore le Prince Hereditaire de Modene, étoit revêtu d'un court manteau très magnifique; l'habit de Mademoiselle de Valois étoit d'une riche étoffe, tout couvert de pierreries; & il y eut une très-belle symphonie de voix & d'instrumens pendant la Messe. Cela étant fait, le Roi prit par la main la nouvelle Mariée qu'on appelle presentement la Princesse de Modene, & la conduisit jusqu'à la portiere du Carosse qui doit la mener à *Antibes*; après qu'elle eut pris congé de S. M. elle monta en Carosse avec la Duchesse de Villars Brancas, qui la doit accompagner dans son voyage, & retourna au Palais Royal, où elle restera *Incognito* jusqu'à son départ, pour éviter le ceremonial. Six Pages des deux Ecuries du Roi marchent à Cheval devant le Carosse, 110. Laquais aux pottieres, & le Détachement des Gardes du Corps à cheval qui lui doit servir d'Escorte, derriere le Carosse. Une heure après le Marquis de Sabran Gentilhomme de la Chambre de Mr. le Duc Regent, partit en poste pour aller à Modene notifier la consommation de ce Mariage; on fait monter à 800000. livres le present que le Roi lui a fait & à 2. millions & demi de livres les autres pierreries qu'elle a, outre sa Toilette & ses habits qui ont seuls coutés quinze cens mille livres.

Le 17. cette Princesse reçut les complimens sur son mariage de toute la Cour, des Ministres Etrangers, & des Compagnies superieures qui se rendirent au Palais Royal.

Tout

Tout étoit disposé pour son départ, mais le 19. ayant eu quelque léger ressentiment de fièvre, les Medecins jugerent à propos de la faire saigner au pied, le 20. & le 21. on vit paroître les marques de la rougeole. Cet accident impreveu a fait rappeler plusieurs de ses Domestiques qui avoient déjà pris les devans, & ses bagages qui sont chargez sur 25. Chariots ont eu ordre de rester. Mr. le Duc de Chartres & Mademoiselle troisième fille de S. A. R. le Duc Regent, ont aussi été attaqué de la même maladie, mais sans aucun danger, & vers le 28. la Princesse de Modene étoit parfaitement bien rétablie. Cependant son départ pour aller trouver le Prince son Epoux en Italie, n'étoit pas encore fixé, & on attend qu'elle soit entièrement guérie pour pouvoir supporter les fatigues de ce voyage.

III. Mr. le Duc & Madame la Duchesse du Maine se sont séparés volontairement de corps & de biens, sans qu'il ait été besoin de recourir aux formalitez de Justice. L'Acte en fut dressé & signé le 9. & cette Princesse restera en possession de Sceaux qui lui a été cédé avec plusieurs autres avantages pour son entretien, son rang & sa dignité; le 12. le Prince de Dombes & le Comte d'Eu passerent par Paris revenant de leur exil, & se rendirent à Versailles auprès du Duc du Maine leur pere. On est encore dans l'incertitude si ce Prince sera rétabli dans ses Dignitez; & s'il fixera son séjour à Clagny où il continué de faire sa résidence depuis son retour.

*Séparation
du Duc & de
la Duchesse
du Maine.*

IV. Le Roi étant entré le 15. dans sa
onzième

*Le Roi entre
dans sa
onzième an-
née.*

onzième année reçut à ce sujet les complimens des Princes & des Princesses du Sang : S. M. entendit ensuite la Messe dans la Chapelle, & dîna ce jour-là en public. Le 16. la Comtesse de Stairs Ambassadrice d'Angleterre fut conduite au Palais dans le Carosse du Roi par l'Introducteur des Ambassadeurs, & eut l'honneur de saluer dans son Cabinet S. M. qu'elle vit ensuite dîner en public assise sur un Tabouret qu'Elle lui fit présenter ; l'après midi elle se rendit au Palais Royal, où elle eut Audience de Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans.

Le 20. S. M. donna aussi Audience à Mr. le Baron de Benterieder Ministre de l'Empereur, qui notifia à ce Prince la mort de l'Imperatrice mere ; S. E. se rendit ensuite au Palais Royal pour en faire part à S. A. R. le Duc Regent. Le 22. le Roi se trouva un peu mal pendant la nuit, mais le lendemain il ne ressentit plus aucune incommodité, & le 25. ce Prince & toute la Cour prirent le deü pour six semaines, à cause de la mort de l'Imperatrice Mere.

Comme ce jeune Monarque trouve la situation de la Meute fort à son gré, il a été resolu qu'il s'y rendroit après Pâques pour y passer une partie de la belle saison, & le 26. on étoit occupé à meubler les Apartemens de cette Maison. Entre tems Sa Majesté prend souvent le plaisir de la promenade dans le Bois de Vincennes, où on élève des Oiseaux qu'Elle fait dresser pour la Chasse.

V. Le luxe qui s'est introduit à Paris, & que les gens d'affaires, dont la fortune est prompte,

prompte, ont poussé jusqu'à l'excès, a donné lieu à la Declaration du Roi suivante. Ce seroit un grand bien si elle n'avoit pour objet que de reprimer l'orgueil & la vanité de pareils gens qui en font gemir tant d'autres dans la pauvreté & la misere.

L OUIS &c. Salut. Le bien de l'Etat & *Declaration*
le maintien de l'ordre public exigeant de *du Roi con-*
Nous une continuelle attention, Nous avons *tre le luxe.*
cru à l'exemple du feu Roi nôtre très-honoré
Seigneur & Bisayeul, de glorieuse memoire,
que rien n'étoit plus digne de nos soins, que
de reprimer le luxe & d'arrêter l'excès auquel
nous aprenons que grand nombre de nos Su-
jets se portent tous les jours par une consom-
mation prodigieuse de matiere d'or & d'argent
qui se fait en Vaiselle de toute espee sans di-
stinction d'état & de condition. A CES
CAUSES de l'avis &c. Nous avons par ces
presentes signées de nôtre main, dit, déclaré
& ordonné, disons, declaron & ordonnons,
voulons & Nous plait, que la Declaration du 14.
Decembre 1689, & l'Edit du feu Roi du mois de
Mars 1700. en ce qui concerne la qualité & le
poids des ouvrages & Vaiselle d'or & d'argent,
soient executez selon leur forme & teneur; &
en consequence faisons defense à tous Orfevres
& autres Ouvriers travaillans en or & en ar-
gent dans nôtre boane Ville de Paris & autres
lieux de nôtre Royaume, de fabriquer, expo-
ser ou vendre, à compter du jour de la publica-
tion de nôtre presente Declaration, aucun ou-
vrage d'or excédant le poids d'une once, à la
reserve des Croix des Archevêques & Abbez,
Abbeſſes & Religieuses, des Chevaliers de
nos

nos Ordres de Saint Michel, du Saint Esprit, & de Saint Louis, & de ceux de Saint Jean de Jerusalem & de Saint Lazare, & des Chaines d'Or pour les Montres, que nous leur permettons de faire & debiter à l'ordinaire. Leur defendons pareillement de fabriquer, vendre ou exposer, aucuns Balustres, bois de Chaises, Cabinets, Tables, Bureaux, Guerdons, Miroirs, Braziers, Chenets, Guilles, Garnitures de feu & de Cheminée, Chandeliers à branches, Torchères, Girandoles, Bols, Plagues, Cassolertes, Boîtes, Seaux, Cuvertes, Caraffons, Marmittes, Tourtieres, Casserolles, Fiacons ou Bouteilles, Surtous, pots à Oille, Corbeilles, Plats par étages pour servir le fruit, de quelque poids que ce puisse être, & d'autres ouvrages de pareille qualité d'Argent, ou auxquels il y aura de l'Argent appliqué, sans prejudice néanmoins des Calices, Ciboires, Vases sacrez, &c. Que l'on pourra continuer de faire en vertu des permissions que nous en donnerons. Defendons pareillement ausdits Ouvriers de fabriquer, exposer, & vendre, jusqu'à ce que par Nous il en ait été autrement ordonné, aucuns Bassins, Plats, & Assiettes & autres Vaiselles d'Argent platte; même de continuer les ouvrages desdites Especes par eux commencées, sans nôtre permission par écrit, & à l'égard desdites Vaiselles plattes pour lesquelles Nous aurons accordé des permissions, voulons que les Bassins d'argent ne puissent excéder le poids de 15 Marcs; que les Plats ne puissent excéder le poids de 10 marcs; & les assiettes celui de 30. marcs la douzaine. Comme aussi defendons de fabriquer des Soucoupes excédant le poids de 5. Marcs chacune;

des

des Princes &c. Avril 1720. 283

des Aiguieres au dessus de 7. marcs, des Chandelières ou Flambeaux au dessus de 4. marcs, des écuelles couvertes ou non couvertes au dessus de 5. marcs, des Sucriers au dessus de 3. marcs, des Salieres, Poivriers, Tasses & Gobelets, & autres menuës Vaiselles pour l'usage des Tables excédant le poids de 2. marcs, le tout à peine de confiscation des ouvrages énoncés & de trois mille livres d'amande, payables solidairement par les Orfevres & ceux qui acheteront la Vaiselle. Et en outre pour les Orfevres d'être déchûs de leur maîtrise &c. Défendons pareillement aux Maîtres & Gardes des Orfevres, Essayeurs, & à nôtre Fermier de la marque de l'Or & de l'Argent d'aposer aufdits ouvrages aucuns poinçons, à peine &c. Si donnons en Mandement &c. car tel est nôtre plaisir : en témoin de quoi nous avons fait mettre nôtre Scel à celdites présentes. Donné à Paris le 18. Fevrier 1720. de nôtre Regne le cinquième. *Signé* LOUIS, & plus bas LE DUC D'ORLEANS Regent present. PHELIPPEAUX.

Vû au Conseil, LAW; & scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registré &c. à Paris en Parlement le 24. Fevrier 1720. Signé GILBERT.

VII. Quelques jours auparavant on avoit encore publié une autre Declaration du Roi qui defendoit l'usage des bijoux, & pierres précieuses. En voici la teneur.

LOUIS &c. Salut. Les Rois nos Prede-
cesseurs ont fait différentes dispositions *Autre con-
cernant les
bijoux &
pierres pré-
cieuses,*
pour reprimer le luxe, & empêcher la dissipation du bien de nos Sujets; mais malgré des loix

loix aussi sages. Nous sommes informez qu'il a été porté dans les derniers tems un tel excès qu'un grand nombre de personnes de tous états, ont employez dans l'achat des Diamans, Perles & Pierres Précieuses, une partie considerable de leurs fortunes; & comme il convient au bien public, & à l'intérêt particulier de nos Sujets d'empêcher la continuation d'un pareil desordre. A CES CAUSES, de l'avis, &c. Nous avons dit, déclaré & ordonné, qu'à commencer du premier Mars prochain aucun de nos Sujets de quelque état, condition & sexe qu'ils soient, à l'exception de ceux qui en auront permission par écrit, ne pourront porter des Diamans, Perles & Pierres précieuses, à peine de confiscation & 10000. livres d'amande; Faisons défense sous la même peine à compter du premier Avril prochain, d'en faire entrer dans le Royaume; N'entendons néanmoins comprendre dans la presente prohibition les Bagues Episcopales, & les Pierreries employées dans les Eglises. Si Donnons en Mandement, &c. Donné Paris le 4. Fevrier 1720. Signé LOUIS, &c. Registré le 10. Signé GILBERT.

Gratifications accordées par le Roi.

VII. Mr. le Chevalier d'Orleans prêta le 11. le serment de fidelité entre les mains du Roi, en qualité de Grand Prieur de France. Et S. M. a fait une gratification de cent mille écus au Prince de Tallemont, outre une pension de 20000. livres qu'Elle lui a accordé. Mr. d'Argenson Garde des Secaux en a aussi obtenu une de pareille somme; & la Marquise de Bellefond une autre de quatre mille livres.

Mr.

des Princes &c. Avril 1720. 285

Mr. l'Abbé Dubois a été nommé à l'Archevêché de Cambrai, vacant par la mort du Cardinal de la Trimouille, & ce nouveau Prélat va entrer dans l'Ordre de Prêtrise, pour pouvoir prendre possession de ce riche Benefice, que l'on dit rapporter quarante mille écus de rente. Les Balles de Mr. de Castrics Archevêque de Tours nommé à l'Archevêché d'Alby, & celles de Mr. de Caumartin Evêque de Vannes, qui doit passer à l'Evêché de Blois, ne sont pas encore arrivées, & on écrit de Rome que le Pape fait toujours refus de les accorder, sur ce que la conduite de ces Prélats ne lui est pas agréable.

*L'Abbé
Dubois Ar-
chevêque de
Cambrai.*

VIII. Le Marquis de St. Geniez Navailles qui avoit été enfermé à la Bastille, soupçonné d'avoir eu part au complot formé contre le Gouvernement par les intrigues du Prince de Cellamare, a été mis en liberté, & envoyé à Beauvais, où il restera jusqu'à nouvel ordre.

*Le Marquis
de St. Geniez
élargi.*

Le Chevalier de Marcieux qui a conduit le Cardinal Alberoni depuis la Frontiere d'Espagne jusqu'à Antibes, est revenu à Paris après avoir exécuté sa Commission.

IX. On apprend que le Ministre de S. M. Czarienne à Paris, y faisoit de grandes plaintes de l'étrainte liaison qui paroît entre la Cour de France & celle de Suede, & des frequens secours d'argent qu'on fournissoit à cette Couronne; que cette conduite étoit entièrement préjudiciable aux intérêts du Czar son Maître, & actuellement en guerre avec la Suede, & capable d'alterer la bonne intelligence qui regne entre Sa Majesté T.

*Plaintes du
Ministre des
Czar.*

C. & S. M. Cz. Sur quoi on lui a répondu, *Que la France ayant pré que toujours été en Alliance avec la Suede, on ne pouvoit pas se dispenser de lui accorder les Subfides qu'on lui avoit promis, & stipulez par les Traitez qui ont été faits avec elle depuis plusieurs années.*

Lettre du Prince Regnant en Espagne à Mr. le Regent.

X. Ce fut le même Courier du Cabinet qui avoit été envoyé à Madrid par l'Abbé Dubois dès le commencement du mois de Janvier dernier, qui revint à Paris le 2. Février, & apporta à Mr. le Duc Regent la Lettre du Prince Regnant en Espagne, dont il a été fait mention dans le dernier Journal. Par cette Lettre ce Prince donne des assurances de ses sinceres dispositions pour le rétablissement de la Paix, & autorise S. A. R. d'en regler les Articles comme elle le jugera à propos, l'exhortant seulement de vouloir prendre à cœur ses intérêts dans cette occasion, non seulement comme son bon ami, mais aussi comme son Prince de son sang. Le surplus consiste en des marques de confiance & d'affection qui ont paru toucher Mr. le Duc Regent, d'autant plus qu'il ne s'y étoit pas attendu. Les Ministres des Puissances Alliées qui sont à Paris, & auxquels cet Acte a été communiqué, dépêcherent aussitôt des Couriers à leurs Cours pour recevoir de nouvelles instructions, tant sur les propositions qu'ils auroient à faire dans le futur Congrès, que sur le lieu où il se tiendra, qui n'a pas encore été désigné. Les préparatifs qui se faisoient en France pour la Campagne prochaine, ont aussi été suspendus, & suivant les nouvelles du premier Mars, on affuroit qu'il y avoit une Convention signée pour une suspension

des Princes &c. Avril 1720. 287

suspension d'Armes entre les Princes Alliez & l'Espagne.

XI. Le 21. il arriva à la Cour un Exprès dépêché par le Comte de Morville Ambassadeur de France en Hollande, avec avis que les Préliminaires de la Paix avec l'Espagne, avoient été signez à la Haye le 17. par le Marquis de Beretti-Landi d'une part, & les Ministres des Puissances Alliées d'autre. Le 22. il en passa un autre venant aussi de la Haye, & a tant à la Cour de Madrid, porter les mêmes nouvelles, & le 25. on en reçut un d'Espagne avec une seconde Lettre du Prince Regnant à S. A. R. le Duc Regent. A l'arrivée de ce dernier Courier on tint un Conseil extraordinaire de Cabinet, & on presume qu'on fera incessamment l'ouverture des Conférences pour traiter de la Paix.

On a avis de la signature des Préliminaires à la Haye.

XII. La Chambre de Justice établie en Bretagne, a fait élargir 50. personnes qui étoient détenues dans les prisons de Nantes, & qui n'ont pas été trouvées coupables. On travaille actuellement à faire le procès de 74. autres, accusées d'avoir eu part aux derniers troubles survenus dans cette Province, après quo cette Chambre se separera & finira ses Séances.

Chambre de Justice prête à se separer.

XIII. Voici les principaux Arrêts du Conseil qui ont paru pendant le mois de Février dernier, & un détail de ce qui s'est passé en France au sujet des Finances.

LE Roi s'étant fait représenter les Arrêts de son Conseil des 31. Août & 26. Octobre derniers, qui ordonnent le remboursement

*Reduction
des rentes à
2. pour cent.*

de toutes les parties de rentes constituées sur les Fermes & revenus de S. M. celui du 9. Novembre suivant, portant que toutes les parties de rente dont le remboursement a été ordonné & qui ne se trouveront pas librés, seront exceptées de la suppression, & reduites seulement à compter du premier Janvier suivant sur le pied de trois pour cent; & l'Arrêt du 18. Janvier dernier qui permet aux Rentiers de l'Hôtel de Ville qui n'ont pas reçu leur remboursement, de consentir à la reduction de leurs rentes sur le même pied de trois pour cent. Et S. M. ayant dessein de faire exécuter lesd. Arrêts, & de rembourser les rentes mentionnées en iceux; même de prêter les sommes nécessaires pour le remboursement de celles dûes par le Clergé & les Pays d'Etat, si mieux n'aiment lesdits Rentiers en consentir la reduction sur le pied de deux pour cent, à commencer du premier Juillet prochain; S. M. a voulu rendre ses intentions publiques. Oûi le Rapport, &c. S. M. a ordonné & ordonne, que les Arrêts de son Conseil des 31. Août & 26. Octobre derniers seront exécutés selon leur forme & teneur; & en consequence qu'à commencer du premier Juillet prochain, toutes les rentes mentionnées ausdits Arrêts sans aucune exception seront remboursées, sauf aux Rentiers qui n'auront pû ou voulu recevoir leur remboursement, de reduire leurs rentes à raison de deux pour cent, desquelles reductions sera fait mention en vertu du present Arrêt, tant sur les Greffes de Contrats que sur les Minutes & quittances de Finances &c. Veut S. M. qu'en consequence desdites reductions & sur le pied d'icelles, les Rentiers soient payés des arrerages desdites rentes de

des Princes &c. Avril 1720. 289

fix mois en six mois, à compter dudit jour premier Juillet prochain; & que leurs Contrats ayent la même force & vertu qu'ils avoient avant la suppression portée par lesdits Arrêts des 30. Août & 26. Octobre derniers. S. M. validant en tems que besoin est ou seroit lesdits Contrats. Et seront &c. Fait au Conseil le 6. Fevrier 1720. *Signé PHELIPEAUX.*

Dépuis le commencement de Fevrier Jusqu'au 6. les Soucriptions furent reçûes à la Banque sur le pied de 920. en payement des Actions remises, & le 8. on commença à faire la cinquième distribution de ces Actions. On publia pour lors un autre Arrêt du Conseil qui ordonne, *Que les pièces de 20. sols & de 10. sols qui n'avoient pas été comprises dans la dernière réduction des Espèces, n'auroient plus cours au premier Mars, sçavoir celles de 20. sols que pour 18. & celles de 10. pour 9.*

Les Actions de la Compagnie étoient le 10. à 1895. & les Soucriptions à 1320. La Banque qui s'aperçut que le commerce de ces effets se refroidissoit, les recevoit sur ce pied-là, & les revendoit 1900. mais loin qu'on s'empressa à les acquérir à ce prix, chacun apportoit les siens pour en recevoir la valeur: ce qui fit qu'on avertit le public par des Affiches que le 12. la Banque ne les recevoit plus à l'avenir que pour 1320 & les revendrait pour 1350. Les Primes qui sont des Billets d'une nouvelle invention, avoient pour lors baissé de 3. pour cent. Les deux Arrêts du Conseil suivans, parurent dans ces tems-là, le premier qui est du 9. Fevrier ordonne; *Que les Offices de Gardes des Sceaux, Gardes Scel, & Secre-*

naires des Chancelleries près des Cours Supérieures & Sieges Présidiaux du Royaume, créés par Edit de Juin 1715. & ceux des Receveurs & Payeurs des Gages desdites Chancelleries créés par Edit de Novembre 1707. & Decembre 1708. qui n'ont pas été levez, demeureront supprimez. Le second aussi du 9. Fevrier, revoke tous les affranchissemens des Tailles & autres impositions, tant dans les Pays de Taille réelle, que dans les Pays d'élection, à commencer du premier Janvier 1720. & ordonne que les Acquéreurs desdits affranchissemens seront remboursez de la France par eux payez sur le Caissier de la Compagnie des Indes, c'est à dire en papier.

A la date des 13 14. & 15. la Compagnie recevoit à l'Hôtel de la Banque les Actions à 1885. & les Soucriptions à 1320. qu'elle revendoit, les premières à 1900. & les dernières à 1330. quoique ce commerce ne se fasse qu'en papier, & qu'on ne débourse pas un fol dans ces Négociations, il ne se presentoit cependant que fort peu de Marchands pour acheter. Environ ce tems là un nommé St. Paul qui s'étoit absenté depuis environ vingt ans, dans l'aprehension, que son habileté à travailler sur les Metaux, ne lui jouât un mauvais tour, revint à Paris, rapellé par M. Laws qui a dessein de s'en servir, dit-on, dans ses grandes operations sur les Monoyes dont il est Directeur General. Suivant les Lettres du 16. on travailloit à l'Imprimerie Royale à l'impression d'un grand nombre de Billets de 1000. florins chacun, pour les nouveaux Bureaux que la Compagnie a dessein d'établir en Hollande. On ne peut trop admirer les vûes desintereffées qui paroissent à Mr. Laws, non seulement il veut

des Princes &c. Avril 1720. 295
le bien de l'Etat, mais encore celui des étrangers.

Nous avons omis de placer en son lieu un autre Arrêt du Conseil qui continué de donner cours aux Espèces sur le pied porté par celui du 28. Janvier, inséré dans notre dernier Journal page 204. Tout ce qui se passe au sujet des Monoyes & l'arrangement des Finances est trop remarquable pour en laisser rien échaper. En voici un autre du 18. du même pour la réunion des Domaines aliencz.

Le Roi ayant par Arrêt de son Conseil du 2. Novembre 1719. ordonné la réunion generale de ses Domaines, Justices, &c. aliencz, soit par engagement à faculté de rachat perpétuel, ou à titre de propriété, infeodation, don, concession, ou autrement à quelques personnes, pour quelque cause & depuis quelque tems que ce soit; & que tous les détenteurs seront reus de rapporter avant le 1. Mars prochain par devant les Commissaires Deputez les Contrats & autres titres en vertu desquels ils jouissent, & la quittance de la finance par eux payée, pour être pourvû à leurs remboursemens, à quoi la plupart n'ont pas satisfait, & l'intention de S. M. étant qu'on y satisfasse Qui le rapport &c. S. M. a ordonné que l'Arrêt de son Conseil du 21. Novembre 1719. sera exécuté selon sa forme & teneur, & en consequence que tous les Engagistes des Domaines &c. à quelque titres qu'il se puisse être seront reus de rapporter avant le premier Juin prochain, par devant les Commissaires Députez par l'Arrêt du 23. Novembre. les titres en vertu desquels ils jouissent, pour être procedé à la liquidation

*Arrêt pour
pour la réu-
nion des Do-
maines.*

liquidation de leurs Finances, & ensuite à leur remboursement: & faite d'y satisfaire veut & entend S. M. que lesdits Domaines, Justices, &c. soient & demeurent réunies en vertu d'Arrêts particuliers qui seront expediez à cet effet, & qu'en consequence le Sr. de Lorme Directeur de la Réunion se mettra en possession desdits Domaines, à commencer la jouissance dudit jour premier Juin. Enjoint &c. Fait à Paris le 28. Fevrier 1720. *Signé,*

PHELIPEAUX.

Le 22. il y eut Assemblée generale de la Compagnie des Indes dans la grande Gallerie de la Banque, où tous ceux qui sont possesseurs de 50 Actions, eurent la liberté de se trouver: l'ouverture s'en fit à onze heures & demie du matin, & S. A. R. le Duc Regent s'y rendit en ceremonie. Les propositions qui y furent faites pour le bien de l'Etat, meritent l'attention & les reflexions des Lecteurs. Les voici.

*Assemblée
generale de
la Compagnie.*

*Proposi-
tions faites.*

1. Que le profit que la Banque a fait jusqu'à present, soit réuni à la Compagnie des Indes. 2. Que le Roi sera caution pour les Billets de la Compagnie. 3. Que la Compagnie sera autorisée de donner des Billets pour des Especes de Monoye, & des Especes pour des Billets selon le cours ordinaire. 4. Que le Prévôt des Marchands, les Echevins de la Ville, le Chef des Conseillers du Commerce, & les Membres de ce Conseil pourront se rendre quatre fois par an à l'Hôtel de la Compagnie, sans être tenus d'en donner connoissance, pour voir combien il y aura d'argent comptant, de Billets de Banque, d'Actions &c. 5. Que le Roi donnera à la Compagnie
pour

pour 60. millions d'Actions sur le pied de 1800. livres chacune, en payant 300. millions à bon compte, dans la presente année 1720. & le reste 10. ans après, sçavoir 60. millions par ans ces 60. millions conjointement avec les 140. millions des revenus du Roi. font la somme de 200. millions. Les dépenses de S. M. vont à 180. millions y compris les 48. millions qu'Elle est redevable à la Compagnie, en sorte qu'il reviendra encore 20. millions à S. M. 6. Qu'on fera 3. Registres, le premier pour les Billets de Banque, le second pour les Soustractions, & Primes, & le troisième pour les Hypotheques, & que les deux premiers seront exempts de toute saisie & arrêt. 7. Que la Compagnie prêtera de l'argent à deux pour cent d'interêt sur des Actions & des effets immuables. 8. Qu'on fera un capital de 500 millions en Actions à deux pour cent d'interêt en faveur des Veuves, des Orphelins & des Maisons pieuses, moyennant quoi toutes les rentes de l'Hôtel de Ville seront remboursées. 9. Que les pensions seront rétablies sur le même pied qu'à la mort du Roi deffunt. 10. Que tous les Billets de dix livres chacun seront retirez du commerce dans un mois. 11. Que la Compagnie ne fera plus mettre des Affiches pour l'achat ou la vente des Actions; mais qu'elle en laissera le libre commerce dans la rue Quinquempoix, jusqu'à ce que l'on ait établi une Bourse. Qu'il ne sera pas permis aux Directeurs de la Compagnie de faire aucun commerce particulier. 13. Que Mr. Laws contre la Charge de Controleur General des Finances, aura l'inspection generale de la Banque & de la Compagnie de Indes. 14. Que M. Peletier

Pelletier de la Houffaye sera Commissaire du Roi dans la Banque & la Compagnie. 15. Que la Banque sera tenuë de rendre ses comptes à la Compagnie, & celle-ci à la Chambre des Comptes. 16. Qu'on établira neuf nouveaux Directeurs de la Compagnie, à la tête desquels sera Mr. Guillaume Laws frere du Controleur General, &c.

Tous ces seize Articles furent unanimement approuvez; Mr. le Duc Regent remercia la Compagnie de ses soins pour le bien public, & l'Assemblée se separa après un discours que ce Prince prononça. On publia le même jour un Arrêt du Conseil, *Qui prorogeoit jusqu'au dernier Fevrier pour Paris & jusqu'au 20. de Mars pour les Provinces le cours des Especes sur le pied mentionné par l'Arrêt du même mois, dont il a été parlé ci dessus.* Et le 23. il en parut un autre; *Qui approuve & confirme les propositions de l'Assemblée de la Compagnie tenuë le 22.*

En consequence du seizième Article des resolutions prises dans ladite Assemblée, on a nommé les neuf nouveaux Directeurs de la Compagnie des Indes, qui joints aux trente-un qui y sont déjà, feront en tout le nombre de quarante. Sçavoir, Mr Laws le cadet, Godchen, Lapalissade, la Franquiere, St Yvan, Gebert, de Lolive, Loubert, & du Pile, tous noms qui me sont, inconnus & nouveaux: ne seroit ce pas quelques uns de ces heureux Actionistes, qui ont fait valoir avantageusement leurs agiotages dans la rue Quinquempoix.

Malgré toutes les précautions que la Compagnie avoit prise dans sa dernière Assemblée,
pour

pout encourager le public, les Souſcriptions baiſſerent conſiderablement dans ce tems-là, & les Recepiſſez de même que les Primes revinrent au Capital: les Billets de Banque n'étoient pas reçus volontiers dans les rembourſemens, & la méfiance commençoit à ſe repandre par tout. Pour ſurcroit les Eſpeces que l'on eſperoit qui continueroient à diminuer, & dont le cours ſeulement venoit tout fraîchement d'être prorogé conformément aux derniers Arrêts, rehausſerent tout d'un coup par un autre Arrêt qui parut du 25. en voici la ſubſtance.

Le Roi étant informé que les Monoyes du Royaume ne peuvent pas fournir aſſez promptement la quantité de pièces de 20. ſols neceſſaires au détail du Commerce & au travail des Manufactures dont le nombre eſt redoublé en pluſieurs endroits; & comme d'ailleurs les raiſons particulieres que S. M. avoit eu d'ordonner que la Banque retiendroit cinq pour cent ſur les Billets qu'elle delivreroit contre des Eſpeces, ſont ceſſées par la réunion de l'Administration & des profits de la Banque à la Compagnie; S. M. a jugé à propos de donner cours à toutes les Eſpeces d'or & d'argent de quelque fabrication que ce ſoit, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné, & en même tems de ſupprimer les cinq pour cent qu'on retenoit ſur les Billets, à l'effet de quoi, &c. S. M. a ordonné. 1. Qu'à commencer du jour de la publication du preſent Arrêt le Treſorier de la Banque ne pourra exiger les cinq pour cent ſur l'argent porté à la Banque. 2. Qu'à commencer dudit jour les Louïs fabriquez en 1718 auront cours pour 36. livres, les demis à propor-

tion

tion : ceux de Novembre 1716. pour 45. livres; ceux de Mai 1709. & Decembre 1715. pour 30. livres, & ceux des premières Fabrications ensemble les Pistoles d'Espagne de poids pour 24. livres 12. sols, les demis & quarts à proportion. Les Escus de la dernière fabrication pour six livres; ceux de celle de 1709. & 1715. pour 7. livres 10. sols & ceux des précédentes Fabrications pour 6. liv. 13. sols 6. den. les demis, quarts, dixièmes & vingtièmes à proportion. Les sixièmes d'Escus fabriquez le 19. Decembre 1718. pour 20. sols, les demis à proportion. Les pièces dites Mousquetaires pour 36. deniers; les sols de Billon pour 24. deniers. Les sols de cuivre de la Fabrication de Mai & Juillet 1719. pour 16. deniers; & les pièces de six deniers pour huit: jusqu'à ce qu'il en ait autrement été ordonné; nonobstant les diminutions & le décri indiqué pour le premier Mars. 3. Ordonne que toutes les matieres d'or & d'argent soient reçues jusqu'à nouvel ordre aux Hôtels des Monnoyes sur le pied de 900. livres le Marc, & l'argent sur le pied de 60. : & les autres Especies & matieres à proportion. suivant l'évaluation qui en sera faite. Enjoint, &c. Fait à Paris le 25. Fevrier 1720.

Signé PHELIPPEAUX

On eut après ce'a que l'on seroit tranquille sur le fait des Especies, qu'elles ne monteroient pas plus haut, & que toutes ces variations avoient pris fin, mais les deux Arrêts suivans en desabuserent bientôt. Le premier sera mis ici tout au long & contient ce qui suit.

LE

LE Roi s'étant fait représenter l'Arrêt du 25. du present mois (Voyez-le ci dessus) par lequel S. M. pour favoriser les Manufactures & le Commerce , donne cours à toutes les Especes sur le pied le plus avantageux pour son peuple ; Sa Maj. étant d'ailleurs informée par les états qui lui ont été presentez des différentes fabrications faites dans les Hôtels des Monoyes , que la quantité des Especes qui sont actuellement dans le Royaume , doit passer douze cens millions , & que néanmoins le public se trouve privé d'une circulation suffisante , parce que plusieurs personnes qui ont fait des fortunes considerables resserent les Especes : A quoi étant necessaire de pourvoir. Oïi le rapport &c. Sa M. a ordonné ce qui suit.

Arrêt qui prend fait.

1. Qu'aucune personne de quelque état & condition qu'elle puisse être , même aucune Communauté Ecclesiastique Reguliere ou Seculiere , ne pourra garder plus de 500. liv. en Especes , à peine de confiscation de ce qui sera trouvé d'excédent , & de dix mille livres d'amande , à l'exception des Tresoriers de S. M. & des Entrepreneurs des Manufactures & autres commerçans qui en pourront avoir une plus grande quantité , suivant les permissions par écrit qui leur en seront accordées par le Sr. Laws à Paris , & dans les Provinces par les Srs. Intendans.

2. Fait defense S. M. sous les mêmes peines à toutes personnes , même aux Communautez Ecclesiastiques , d'avoir en sa possession aucunes matieres d'Or & d'Argent , excepté les Marchands Orfevres , Jouailliers , &c. lesquels en pourront avoir la quantité reglée par les permissions par écrit qui leur seront accordées.

3. Enjoint S. M. à tous Officiers de Justice sur la requisition qui leur en sera faite par les Directeurs de la Compagnie ou leurs Préposés, de se transporter dans les Maisons, Communautés Ecclesiastiques, &c. Lieux privilégiés & non privilégiés, sans aucune exception, même dans les Palais & Maisons Royales, pour y faire des visites. Veut que les sommes excédentes celles de 500. liv. en especes, ensemble les marières d'Or & d'Argent qui s'y trouveront au delà de ce qui aura été permis d'en garder, soient saisies, & la confiscation en entier ordonnée aux dénonciateurs.

4. Defend S. M. à toutes personnes de faire des payemens de sommes de cent livres & au dessus autrement qu'en Billets de Banque, à peine de trois mille livres d'amande, enjoint &c. A Paris le 27. Fevrier 1719. *Signé,*

PHILIPPEAUX.

Le second est un Placard qui fixe derechef le prix des Especes & les fait monter à une valeur qui a surpris. Ce Placard a été affiché dans toutes les Provinces.

Du 8. Mars 1719. Prix des Especes.

DE PAR LE ROI.

LE Public est averti que S. M. ayant ordonné une augmentation sur les Especes, elles auront cours à commencer de cejour d'huy, sçavoir les Louïs de la fabrication de 1718. pour 48 livres, les demis à proportion. Ceux de la fabrication de 1716. pour 60. livres, les demis & quarts à proportion; ceux de la fabrication de Mai 1709. & Decembre 1715. pour

des Princes &c. Avril 1720: 299

40. livres, les doubles & demis à proportion. Ceux des précédentes fabrications, ensemble les Pistoles d'Espagne de poids &c pour 32. livres 16. sols, les doubles, demis & quadruples à proportion. Les Ecus de la fabrication de 1718 pour 8. livres. Ceux de Mai 1709. & Decembre 1715 pour 10. livres. Ceux des précédentes fabrications pour 8. livres 17. sols 9. deniers, les demis, quarts & douzièmes à proportion. Les sixièmes d'Ecus fabriquez en 1718 ensemble les livres d'Argent ordonnés par Edit de Decembre 1719. pour 30. sols, les demis à proportion. Les matieres d'Or & d'Argent aussi à proportion. &c.

Voilà l'Etat de la France par rapport aux Finances jusqu'au 2. Mars 1720. on remarquera que pendant le cours d'un seul mois, les Especes ont été baissées, prorogées deux fois, décriées de tout cours, augmentées de nouveau, & enfin poussées jusqu'au prix qu'on vient de le voir par la dernière Ordonnance, sans les autres dispositions qui ont été faites concernant d'autres matieres. Ce mouvement précipité a allarmé la confiance & a étourdi les Negociens de la rue Quinquenoix. Ce Quartier qui étoit ci-devant un Petit Perou, où on abordoit de toutes les parties du Royaume, n'est plus qu'un desert, & les cris de roye qu'on y pouffoit autrefois, paroissent fort ralentis.

XIV. On écrit du 4. de Paris qu'on y avoit affiché une Ordonnance du Roi enjoignant à tous les Sujets de l'Empereur, du Roi d'Angleterre, & des Etats Generaux, qui se sont réfugiés en France pour cause de Rebellion

*Ordonnance
du Roi au
sujet des Re-
belles &c.*

ou de Leze-Majesté, de sortir du Royaume dans 8. jours sous peine de punition corporelle : & cela conformément à une nouvelle Convention depuis peu conclüe, avec ces trois Puissances. Ces Lettres ajoutent que les derniers Arrêts qui défendent aux particuliers de garder chez eux de l'Argent & des matieres d'Or & d'Argent, commencent à s'exécuter ; que la circulation des Espèces étoit absolument interrompüe, auquel on substituoit des Billets de Banque.

XV. Le 5. le Comte Bielke Envoyé Extraordinaire de la Reine de Suede, étoit arrivé à Paris ; & quelques jours auparavant le Marquis de Senneterre en étoit parti pour aller à Londres en la même qualité de la part de S. M. Très Chrétienne, il étoit accompagné de Mr. de Pleneuf, ci-devant Envoyé du Roi à Turin.

XVI On travaille avec chaleur à l'accommodement des différens survenus au sujet de la Constitution *Unigenitus*, & les Conférences se tiennent chez le Cardinal de Rohan. Nous nous réservons d'en parler lorsque cette affaire sera entièrement terminée.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

Rome. Le dernier jour du mois de Janvier on fit à Rome l'ouverture du Carnaval, & le Pape accorda la permission de se masquer. Ensuite d'une Audience que Sa Sainteté donna dans ce tems-là au Cardinal del Giudici, il fut résolu de presser le départ de Mr. Albani Neveu du Pape, pour la Cour de Vienne, & le premier Février S. S. assista à une Congregation de 20. Cardinaux qui se tint à ce sujet, pour régler ce qu'on lui accorderoit pour sa dépense, & dresser ses Instructions. Le 2. S. S. tint Chapelle publique au Quirinal à cause de la Fête de la Purification, & fit la distribution ordinaire des Clerges au Sacré Collège.

Congrégation au sujet du départ de Mr. Albani.

II. Vers la fin du même mois un Courier envoyé de Madrid apporta au Cardinal Aquaviva des Dépêches de la Cour d'Espagne, que ce Prélat fit remettre aussitôt à la Secrétaire de l'Etat. Ces Lettres contenoient une notification de la vacance de tous les Benefices que le Cardinal Alberoni possédoit ci-devant dans le Royaume; sur quoi on agita dans une Congregation qui se tint exors, si cette Eminence ne pourroit pas retenir l'Evêché de Malaga, puisqu'il en avoit reçu les Bulles de Rome avant sa retraite.

Déjà les d'Espagne.

traite. On trouva aussi une nomination de trois Sujets que le Prince Regnant proposoit pour remplir l'Archevêché de Seville. On présume que Sa Sainteté qui cherche à donner quelque satisfaction à ce Prince, afin de trouver les moyens d'entrer en accommodement des différends qui regnent depuis quelque tems entre eux, agréera le choix qui a été fait de Mr. Toboada Evêque d'Osma, qui paroît le plus agréable à la Cour.

Mr. Zondadari Grand Maître de Malthe.

III On a reçu avis à Rome que Mr Zondadari, Chevalier de Malthe & Grande Croix, avoit été élu Grand Maître de cet Ordre. Ce Seigneur est d'une Noble Famille Romaine & frere du Cardinal de ce nom. Cette Eminence & tous ses parens ont fait à Rome pendant trois jours consecutifs de grandes réjouissances au sujet de cette élection.

IV. Sa Sainteté a nommé à l'Evêché de Coriati, Mr. l'Abbé Cria Auditeur de la Nonciature de Suisse; & Mr. Pauli a été fait son premier Medecin à la place de Mr. Lancifi mort depuis peu: ce dernier étoit recommandable par sa science & son habilité, dont il laisse des preuves convaincantes au public dans ses ouvrages, outre plusieurs legs pieux, il a donné cent mille écus à l'Hôpital du St. Esprit pour la construction d'un nouveau Bâtiment propre à loger & entretenir sixante pauvres femmes. Le 3 Fevrier on décapita à Rome l'Abbe Volpini qui depuis longtems étoit dérenu dans les prisons, accusé & convaincu d'avoir entretenu

tenu des correspondances criminelles contre l'Etat.

V. Deux choses ont causé au commencement de ce mois une véritable satisfaction au Pape : la première d'apprendre qu'on travailloit sérieusement en France, à réunir les esprits divisez au sujet de la Constitution Unigenitus, & l'autre la grosseffe de la Princesse Epouse du Chevalier de St. George. Le 3. S. S. fit assembler la Congregation de *Ritti*, dans laquelle il fut resolu de canoniser le Pape Gregoire X. de la Maison de *Visconti*, & de l'Ordre des Capucins; & suivant les Lettres du 10. S. S. avoit encore disposé de plusieurs Benefices vacans dans le Royaume de Naples en faveur du nouveau Cardinal de Salerno, auquel le Roi de Pologne, dont il étoit ci-devant Confesseur, a fait une gratification de 60. mille florins, outre une pension de 1000. pour lui aider à soutenir l'éclat de sa nouvelle dignité. Le 13. la clôture du Carnaval se fit sans aucun desordre, & le 14. jour des Cendres il y eut Chapelle publique, où le Pape n'assista pas à cause d'une nouvelle indisposition qui lui étoit survenuë.

VI. Le 7. Mr. Alexandre Albani Neveu de S. S. partit de Rome, après avoir pris congé du Pape & reçu sa benediction, pour se rendre à la Cour de Vienne, où il est envoyé en qualité de Legat à *Latere*. Avant son dé part il rendit visite au Cardinal Del Giudici, & a été accompagné jusqu'à Borjetto par le Cardinal Albani son frere. Ce Ministre est chargé d'une grosse pièce de

Départ de
Mr. Albani
pour la Cour
de Vienne.

bois de la vraie Croix qu'il doit présenter à l'Imperatrice Regnante, de plusieurs Corps Saints & fermez dans des Caisses d'argent, & de quantité d'autres précieuses Reliques & Médailles bénites : le present destiné pour l'Empereur consiste en un portrait de l'Empereur Charles V. garni d'un Cadre d'Or enrichi de Diamans. On assure que ses instructions regardent principalement 1. la restitution de Comachio. 2. L'abolition de la Monarchie de Sicile. 3. Que l'Etat de Plaisance revienne au St. Siege faite de Successeurs de la Maison de Farnese en ligne Masculine. 4. Un Fief dans le Royaume de Naples pour la Maison d'Albani. 5. L'investiture dudit Royaume ; moyennant quoi S. S. offre de payer en quatre differens termes à Sa M. I. les deux cent mille écus qu'Elle lui a fait demander, &c.

VII. Vers le 15. le fils de l'Amiral Bing arriva à Rome venant de Sicile, & repartit pour la Cour de Vienne après avoir remis au Cardinal del Giudici, un paquet de Lettres dont il étoit chargé pour cette Eminence. On a été informé que le Tribunal de la Nonciature à Naples, avoit été rétabli dans ses fonctions par le Conseil Royal, & que le sequestre sur les revenus des Evêchez, & autres Benefices vacans, avoit été levé.

VIII. *Venise.* Plusieurs Seigneurs de distinction se sont rendus à Venise, afin de prendre part aux plaisirs du Carnaval, parmi lesquels on compte le Duc d'Holstein Gottorp & un Prince de Wirtemberg. Le

Fêtes à Venise
pendant le
Carnaval.

8. Fevrier jour du Jeudi gras, il y eut un spectacle public dans la place de St. Marc, où le Doge & le Senat en Corps se trouverent, pour voir conper la tête à un Taureau, ce qui se fait avec beaucoup d'adresse, & se pratique tous les ans, après quoi on tira quantité d'Artifices pour réjouir le Peuple qui y estoit accouru de toutes parts. Le Dimanche suivant il y eut une course de Taureaux dans la Cour du Palais Ducal, où se trouverent une infinité de gens masquez, & le mardi suivant le Carnaval prit fin, & les Théatres font depuis fermez. Le lendemain le Doge tint Chapelle publique dans l'Eglise St. Marc, & reçût les cendres avec les Senateurs & les Nobles qui l'accompagnoient.

IX. Le 10. Mr. Albani arriva à Venise venant de Rome, & fut descendre à l'Hôtel de la Nonciature, où il fut magnifiquement reçu par le Nonce Aldobrandini, & le 21. il repartit pour continuer son voyage de Vienne. *Il n'y a rien de considerable du Levant.*

X. Genes. Le nouveau Doge Imperiali fut proclamé au commencement de Fevrier avec les ceremonies accoustumées, & le lendemain Sa Serenité tint Chapelle publique dans l'Eglise Cathedrale, accompagné du Senat en Corps & de toute la Noblesse, après quoi il y eut un grand Feste, où près de 500. personnes se trouverent.

XI. On a appris que le 8. le Cardinal Alberoni avoit passé à la vûë de Genes, sur une des Galeres de la Republique qui l'estoit allé

*Proclamation
du Doge.*

*revivée du
Cardinal
Alberoni
dans les
Etats de la
Republique.*

allé chercher à Antibes, faisant route vers Sestri, où il arriva le 9. Le 10. les Galeres qui avoient servi à le transporter, revinrent à Genes, & le 17. Son Eminence se tenoit encore à Sestri. On est incertain si ce Prélat ira à Rome, où s'il se retirera à Borgo St. Donino sa Patrie, Bourg d'Italie dans le Parmesan.

XII. Le 14. au soir on ressentit à Genes & aux environs, quelques petites secousses de terre, qui alarmerent ceux qui s'en aperçurent; mais heureusement cet accident n'a eu aucunes suites.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.

*Mort des
Princes fils
du Grand
Seigneur.*

I. **T**urquie. Des avis de Constantinople du mois de Janvier dernier portent que deux fils qui étoient nés au Grand Seigneur de deux différentes Esclaves, étoient morts, le premier âgé de deux mois, & le second de 5. jours seulement. Que cette perte avoit causé bien de la douleur au Sultan, auquel il ne reste plus qu'un seul fils en vie, & une jeune Princesse, dont une autre Esclave accoucha le vingt-deux dans le Serail.

*Incendie à
Constantino-
ple.*

II. La grande Fonderie de Trapana qui est la plus considerable qui soit à Constantinople, fut consumée par le feu & reduite en cendres, avec les Canons & les matieres qui s'y trouvoient, vers le milieu du mois
de

de Janvier dernier, le Sultan qui s'y étoit rendu avec le Grand Visir fut témoin de ce triste accident, dans lequel furent enveoppéz plusieurs Jansénaires en vouant y porter du secours. Les Bourgs de Pera & de Galata qui sont proches, n'ont été preservez de l'incendie, que par la neige qui étoit sur les tois, qui arrêta l'activité du feu.

III. on a revoqué l'ordre donné ci-devant au Resident du Czar de Moscovie de sortir de Constantinople, & ce Ministre a obtenu la liberté d'y rester pour vaquer aux Negotiations dont il est chargé, comme ci-devant.

IV. *Vienne.* La veille du jour de la Purification de la Vierge, l'Empereur accompagné des Ministres & des Chevaliers de la Toison d'Or, revêtus du Grand Collier de l'Ordre, se rendit dans la Chapelle du Palais, où il entendit les premières Vêpres, & le lendemain S. M. I. fut faire ses dévotions dans l'Eglise des Augustins déchauffez, & assista à la distribution des cierges & à la procession qui se fit à l'occasion de cette Fête. L'après midi Elle entendit les Vêpres dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites, & les Litanies qui furent chantées en Musique devant la Colonne erigée au milieu de la Place à l'honneur de la Vierge. Les Obseques de l'Impératrice Mere ont été faites pendant trois jours consecutifs dans l'Eglise du Convent de Ste. Claire, & le 4. on travailloit à dresser un magnifique Mausolée dans la grande Eglise des Augustins, où on fera au 8. un Service solennel pour le repos de l'ame de cette Princesse.

V. L'Imperatrice Regnante qui a gardé la chambre pendant quelque tems à cause d'une indisposition qui lui étoit survenue, est entièrement rétablie, & commence à paroître en public (ce 6. Février.) Les Archiduchesses depuis la mort de l'Imperatrice Mere mangent presque tous les jours à la table de S. M. & l'accompagnent à présent dans toutes les ceremonies publiques. Le 4. on fit le renouvellement des Magistrats à Vienne, & le nouveau Recteur de l'Université fut installé avec les formalitez ordinaires.

*Conseils
donnés au
jour des
affaires de
Religion.*

VI. On a tenu plusieurs Conseils à Vienne à l'occasion des differends survenus entre S. A. S. E. Palatine & ses Sujets Reformez; mais la décision de l'Empereur que l'on attend, n'a pas encore paru. Vers le 7. le Roi de Dannemarck fit notifier à la Cour par le Baron de Weyberg son Envoyé, qui s'interessoit serieusement dans cette affaire en faveur des Protestans du Palatinat; & les autres Puissances qui y prennent part, la pressent avec beaucoup de chaleur, & laissent en attendant subsister les represailles qu'ils ont exercées dans leurs Etats contre les Catholiques Romains, qui de leur côté sollicitent puissamment la restitution de leurs biens. Cependant on espere que les exhortations que S. M. I. a bien voulu employer avant de prononcer sur ce differend, auront un bon effet: & que la resolution où ce Monarque paroît être de conserver & maintenir la tranquillité de l'Empire, conformément aux anciens Traitéz, portera ces mêmes Puissances à s'acquiescer à l'amiable.

VII. Le Comte Eltschafi Colonel d'un Regiment

des Princes &c. Avril 1720. 309

Regiment d'Hollars, partit le 5. pour retourner en Sicile chargé de Déesches pour le General Comte de Merci, & a été suivi quelques jours après par le Comte de Caraffa qui va commander en Chef la Cavalerie Allemande qui est dans le Royaume de Naples; Mr. le Chevalier Grimani est retourné à Venise, & le Margrave de Brandebourg Anspach, dans ses Etats, après avoir pris congé de L. M. I. & fait quelque séjour à la Cour de Vienne.

VIII. La Charge de Grand Marechal Provincial de Boheme, dont étoit ci-devant pourvu le feu Comte de Galles, a été donnée au Comte Joseph de Walestein Conseiller d'Etat; & celle de President du Conseil de Commerce, au Comte Sigismond Rudolphe de Wighenbourg.

IX. Les nouveaux Cardinaux Spinola & d'Althan ont reçu la Barrette des mains de l'Empereur. Voici les particularitez de cette ceremonie.

Le 18. Fevrier S. M. I. & C. s'étant renduë à la principale Eglise des Augustins déchauffez par la grande Gallerie du palais, se plaça sur son Trône, où Elle entendit la grande Messe celebrée par le Prince Evêque de Vienne; après laquelle les deux nouveaux Cardinaux de Spinola & d'Althan s'étant aprochez, reçurent la Barrette des mains de ce Monarque; le *Te Deum* fut ensuite chanté en Musique, & Sa M. accompagnée des deux Prelars, étant retournée par la même Gallerie au Palais. Leurs Eminences y furent complimentées & servies très-splendidement à dîner par les Officiers de S. M. L'après midi elles furent reconduites

*Emplois
donnez.*

*L'Empereur
donna la Bar-
rette aux
nouveaux
Cardinaux*

à leurs logemens avec les mêmes ceremonies qui avoient été observées le matin lors qu'on les amena au Palais &c.

Exprés arrivés à Vienne & pour quoy.

X. On a été informé à Vienne par un Exprés dépêché par le Comte de Windisgrats Ministre de S. M. I. & C. à la Haye, que le Marquis Beretti Landi Ambassadeur d'Espagne avoit accepté le Traité de la Quadruple Alliance, & signé les Préliminaires de la Paix, aux conditions portées par ledit Traité; avec offre de faire évacuer les Troupes Espagnoles des Royaumes de Sicile & de Sardaigne dans deux mois. Après l'arrivée de ce Courier on tint Conseil secret: & on assure que S. M. a déjà envoyé des ordres en Sicile pour faire cesser les hostilités. On mande aussi que ce Monarque a déclaré que le Congrès pour traiter de la Paix avec l'Espagne se tiendroit à Bade en Suisse; & que cette resolution a déjà été notifiée aux Rois de France & d'Angleterre par des Exprés qui leur ont été envoyés. Le 28 on reçut encore deux Couriers un de Londres, & l'autre de la Haye, dont les Dépêches n'ont pas été rendues publiques, & le même jour le fils de l'Amiral Bingle arriva à Vienne, venant de Sicile.

Affaires du Palatinat.

XI *Heydelberg.* Quoiqu'on n'ait pas encore reçu de réponse décisive de la part de l'Empereur sur les brouilleries du Palatinat, S. A. S. E. P. semble se vouloir porter d'elle-même à donner quelque satisfaction à ses Sujets Reformez. Nous laisserons tous les écrits qui ont paru à cette occasion, & les Memoires presentés à ce Prince de la part
des

des Ministres des Puissances Protestantes ; ces pièces quoique curieuses, mais trop longues, roulent toujours sur le même sujet, sur la satisfaction qu'ils demandent, & sur les griefs dont les Reformez se plaignent. On sçait assez que les principaux regardent la restitution en entier de l'Eglise du St. Esprit d'Heydelberg dont les Catholiques Romains occupoient une partie, & l'impression du Catechisme dans la même forme & teneur qu'il a paru jusqu'à present. Nous laisserons, dis je, toutes ces pièces qui contiennent un long détail & assez inutile à l'histoire du tems, pour ne rapporter que celles qui servent à marquer précisément l'état où se trouve actuellement cette affaire. La premiere est un Ordre de S. A. E. P. *pour maintenir ses Sujets Reformés dans le libre exercice de leur Religion ;* & la seconde est la dernière resolution de ce Prince touchant ce differend, qu'il a fait remettre par Mr. Severin Secrétaire des Conférences entre les mains des Ministres des Puissances Protestantes. Cela suffira, je pense, pour en faire connoître la situation presente, & qu'il ne tient pas tout-à-fait à ce Prince que cette affaire qui fait tant de bruit dans l'Empire depuis quelque tems, ne soit terminée.

Ordre de l'Electeur Palatin concernant ses Sujets Reformez.

SON A. S. E. Palatine ayant vû avec beaucoup de mécontentement par les Representations qui lui ont été faites, que ses Sujets Reformez étoient en quelque maniere privez de la
Liberté

Liberté de Conscience, & sa gracieuse intention n'avaient jamais été que les Sujets Reformez fussent inquiérez sur ce sujet; la volonté est que les fidels Sujets soient entierement maintenus dans la Liberté de Conscience qui leur a été accordée par le Traité de Westphalie & par la Declaration de 1705 & qu'ils ne soient troublez à cet égard en aucune maniere par la Regence, & par les Baillifs & Officiers subalternes, ni par les Ecclesiastiques Catholiques, & qu'en cas que l'on contrevienne à ses Ordres S. A. E. fera punir les coupables d'une maniere sensible. Ainsi ladite Regence doit non seulement se regler là-dessus, mais encore faire respecter ses Ordres. Donné à Heydelberg le 15. Fevrier 1710.

*Derniere Resolution de S. A. E. Palatine
au même sujet.*

SUR les très humbles Représentations faites à S. A. E. par les Ministres des Puissances Prot-testantes qui intercedent en faveur des Reformez du Palatinat, & particulièrement par M. Haldane Ministre de S. M. Brit. le 13. du courant ensuite de la Resolution de S. A. E. du 8. de ce mois qui lui a été communiquée verbalement & par écrit, S. A. E. pour donner une plus grande preuve des égards qu'Elle a pour une si puissante interposition, & pour les instances faites par lesdits Ministres, consent que les Sujets de la Religion Reformée, puissent rentrer dans la possession de la moitié de l'Eglise du St. Esprit de cette Ville.

Mais à l'égard du Cathéchisme, comme il n'a été fait jusqu'à present aucune modification

sion touchant le blasphème scandaleux qui y est contenu, ce grief a été renvoyé à la décision de S. M. I. & de l'Empire, dont S. A. E. attendra le résultat.

Et comme l'intention de S. A. E. n'a jamais été, ni n'est encore, de préjudicier en aucune manière ses Sujets Reformez à l'égard du Traité de Westphalie, sur lequel est aussi fondé la déclaration de 1705 S. A. E. a résolu & ordonne que les griefs de Religion delivrez par le Senat Ecclesiastique Reformé, soient examinez d'une manière impartiale, par un nombre égal de Conseillers des deux Religions nommez pour cet effet; afin que sur leurs rapports on puisse donner une Déclaration provisionnelle de la part de S. A. E. en attendant qu'on sache ce qui aura été trouvé convenable par S. M. I. suivant les constitutions de l'Empire. Lesdits Commissaires s'assembleront tous les jours jusqu'à ce qu'ils aient terminé tous les griefs de Religion.

C'est ce que S. A. E. a ordonné de communiquer aux Ministres des Puissances Protestantes & de leur en faire delivrer une copie à chacun, afin qu'ils soient informez de cette résolution. A Heidelberg ce 29. Fevrier 1720.

Cette résolution a aussi été envoyée à Vienne, pour être communiquée aux parties intéressées. Il faut attendre les effets que produira la démarche que vient de faire S. A. E. Palatine, qui ne peut être plus sage, ni plus propre à calmer les troubles dont l'Empire paroït menacé au sujet de la Religion.

AR:

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Le peu d'espace qui nous reste dans ce Journal ne nous permet pas de donner une suite aussi détaillée que le mois dernier, des Scéances de la Diette tenuë à Varsovie ; nous dirons seulement que l'Etat du Gouvernement de ce Royaume a quelque chose de si singulier, qu'on n'est plus étonné de voir ces Assemblées se separer pour l'ordinaire en confusion & sans rien résoudre. La jalousie des Nations, l'interêt des Particuliers, la desuïon & l'autorité qui se trouve déposée toute entiere entre les mains du Souverain, qui ne laisse à ces Peuples que l'ombre d'une liberté dont ils voudroient cependant Jouir entierement ; tout cela, dis-je, forme des brigues, des cabales & des divisions qui ont souvent réduit cette Nation à deux doigts de sa perte. Ce qui s'est passé dans les précédentes Diettes de Pologne, n'est ignoré de personne, & les mêmes passions qui les ont rendues inutiles, ont aussi fait perdre tout le fruit qu'on attendoit de celle ci.

La principale affaire débatuë dans les dernières Scéances a été touchant le Commandement des Troupes étrangères que le Roi a confié au General Comte de Flemming sans la participation de la République ; & que la

Rupture de la Diette de Warsovie.

plûpart

des Princes &c. Avril 1720. 315

plûpart des Députés prétendoient devoir être supprimée, ou réunie à celle de Grand Maréchal de la Couronne, dont ils demandoient en même-tems le rétablissement dans ses droits & dignitez. La Chambre des Nobles se joignit à cet effet le 17 Fevrier à celle des Sénateurs, & la demande en ayant été faite à S. M. ce Prince n'a pas jugé qu'il fut de ses intérêts de leur accorder. Dans plusieurs Séances consecutives la même chose fut touûours agitée, sans que jamais S. M. y voulut donner son consentement, sur quoi le 23. les Nonces obligèrent le Maréchal de la Diette, d'aller prendre congé du Roi, après avoir fait les protestations qu'ils crurent nécessaires. Et la Diette depuis ce jour est rompue.

II. On a reçu avis que le Palatin de Mazurie, qui a été envoyé auprès du Czar en qualité d'Ambassadeur du Roi & de la République, avoit déjà eu la première Audience de ce Prince, que S. M. Czar enne ne paroïtloit nullement portée à se réâcher en aucune maniere de ses prétentions sur le Duché de Courlande; ce qui est néanmoins un des principaux points des instructions données à ce Ministre.

III. Sa Majesté a élevé à la dignité de Grand Chancelier de Lithuanie, le Prince *Le Prince* Wiesznowski, & lui a remis les Secesux qui *Wienowiki* lui avoient été rendus quelques jours auparavant, par les heritiers du feu Prince de *fait Chancelier de Li-* Radziwil qui possédoit cette Charge. *thuanie.*

IV. *Suede.* L'ouverture de l'Assemblée des Etats Generaux du Royaume de Suede, se fit à Stokolme le 2. Fevrier, & les quatre
Etats

*Ouverture
de l'Ass.
blée des Etats
Generaux.*

Etats s'assemblerent dans la grande Salle du Château, suivant l'ordre qui leur en avoit été donné la veille par la Reine; S. M. s'y trouva revêtuë de ses habits Royaux ayant à sa droite le Prince Hereditaire de Hesse son Epoux. La Scéance commença par un discours que le Comte de Meyerfeld fit de la part de cette Princesse, & un Secretaire d'Etat fit la lecture d'une Relation de ce qui s'est passé depuis la dernière Diette, & déclara aux Etats les propositions que S. M. souhaitoit qui fussent mises en délibération. Le Comte d'Horn Maréchal de la Noblesse se leva ensuite; & répondit au Discours du Comte de Meyerfeld, par une Harangue qui fut generalement applaudie; après quoi les 4. Etats eurent l'honneur d'être admis à baiser la main de la Reine. Sçavoir le Comte d'Horn pour la Noblesse, l'Archevêque d'Upsal pour le Clergé, le Bourgmaitre de Stokolme pour la Bourgeoisie, & un Payfan pour ceux de la Campagne. On n'apprendra qu'à la clôture de cette Assemblée, les resolutions qui y seront prises pour le bien du Royaume; comme il paroît une grande union parmi les Membres qui la composent, on a lieu d'esperer que tout s'y passera à la satisfaction de la Reine & du Prince son Epoux. Le 28. les Scéances continuoient encore avec beaucoup d'ordre, & une partie des affaires les plus importantes, étoit déjà terminées.

IV. Le 3. S. M. entra dans sa trente-troisième année, & reçut à ce sujet les complimens des Etats, de la Noblesse & des Ministres étrangers, & le soir il y eut à Stokolme

kolme des feux de joye & des illuminations par toutes les rues. Dans ce tems-là on reçut de Londres la Ratification du Traité conclu avec S. M. Brit. comme Electeur d'Hanovre, par lequel les Duchez de Brême & de Wertheim lui ont été cedez; & des le 31. du mois précédent celui avec le Roi de Prusse avoit été signé par les Ministres respectifs, & le Lord Carteret en qualité de Ministre Mediateur.

VI. Le Comte de Sarras actuellement Ambassadeur en France, le General Suromberg, & Mr. Stade Membre de la Regence ont été nommés par la Reine, pour aller à Brunswick en qualité de ses Plenipotentiaires. Et vers le 20. le Major General Diemer arriva à Stockholm en qualité d'Envoy extraordinaire du Landgrave de Hesse Cassel. Environ le même tems Mr. Burmania Ministre de L. H. P. les Etats Generaux presenta un Memoire à S. M. touchant la restitution des Vaisseaux Hollandois qui ont été pris par les Suedois depuis quelques années, cette pièce ne peut trouver place ici.

VII. On travaille à Charleskroon & à Gottenbourg à mettre en état la Flotte qui doit servir la Campagne prochaine, & on fait toutes les dispositions nécessaires pour resister aux Moscovites qui menacent de faire au printems prochain une invasion dans ce Royaume. Le 27. le feu prit par accident à Stockholm, dans un des Magazins, qui a été réduit en cendres, sans qu'on ait pû rien sauver des cordages & agrès qui y étoient.

VIII. *M. covie.* Mr. le Baron de Schaëfirhof n'est pas mort comme nous le dûmes mal à propos le mois dernier, ce Seigneur au contraire commence à se rétablir de sa dernière indisposition, & Mr. Osterman qui devoit passer à la Cour de Suède, n'a pu obtenir les Passeports qu'il demandoit, ce qui a rompu le voyage qu'il devoit faire pour se rendre à cette Cour.

Les Lettres de Petersbourg des 12. & 16. Fevrier ne parlent que des grands Armemens que fait faire S. M. Cz. tant par mer que par terre, pour continuer la guerre contre la Suède. Voici un ordre de ce Prince publié à Petersbourg à ce sujet le 18. Janvier dernier.

Pierre Alexewitz Unique Souverain de la Grande & Petite Russie &c. Comme le tems s'approche pour faire des preparatifs de Guerre contre la Suède & ses Alliez, il est très-expressément enjoint à tous Sujets de S. M. Cz. qui ont ci-devant servi dans la Milice des deux côtés du *Dieper*, de même qu'aux Cosaques de *Donhilch*, &c. & aux Calmukes d'*Ajaca*, &c. de se tenir prêts à marcher lorsqu'ils en seront requis, & du côté où il sera besoin, cependant ils auront le soin de se bien pourvoir de toutes choses, & de mettre leurs Chevaux en bon état de servir; & afin que cet Ordre soit plutôt exécuté, on l'envoyera dans tous le Gouvernemens & Provinces pour y être incessamment publié. *signé* PIERRE ALEXEWITZ.
Et plus bas A S C H U K I N.

S. M. Cz. qui étoit allée à Croonflot don-
ner

des Princes &c. Avril 1720. 319
ber les ordres pour le restier. Il quement de
la Flotte, revint à Petersbourg vers le 15.
Fevrier.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confide-
rable en ANGLETERRE & HOL-
LANDE, depuis lemois dernier.*

I. **L**A mort de l'Imperatrice Mers aysnt
été notifiée par le Resident de S. M.
I. à Londres, le Roi prit le deuil le 23.
qu'il portera six semaines en violets & six
semaines en noir.

II. S. M. fut informée le 10. par un Ex-
prés depêché de France, que le Prince Re-
gnant en Espagne, avoit enfin accepté la
Quadruple Alliance, sur quoi on envoya
une nouvelle Commission au Comte de Ca-
dogan & au Sieur Dayrolle à la Haye, pour
les autoriser à signer les préliminaires de la
Paix conjointement avec le Marquis Beretti
Londrini, & les Ministres des Puissances Al-
liées : le 25. le Capitaine Corner arriva de
la Haye, & apporta les deux Actes d'acces-
sion du Prince Regnant au Traité de Lon-
dres, & à la dernière Convention de Paris
signez par le Comte de Cadogan, le Comte
de Morville, le Marquis de Beretti Londrini,
& le second par ces trois Ministres, & le
Comte de Wand'sgrats Ministre de l'Em-
pereur. On travaille actuellement à la Con-
vention pour une Suspension d'Armes que
l'on doit accorder à l'Espagne, après quoi
on assemblera le Congrez, pour traiter de la
Paix.

III. Le Parlement d'Angleterre étoit encore assémbié le 5. Mars, & continuoit ses délibérations avec beaucoup de succès.

IV. Le Marquis de Seneterre Ambassadeur de France, arriva à Londres au commencement du même mois, & avoit eu le 7. sa premiere Audience du Roi. S. M. a fait remettre dès le mois de Fevrier dernier sa réponse au Resident du Czar, qui a été envoyé à Petersbourg.

V. *Hollande.* Les Préliminaires de la Paix entre l'Espagne & les Puissances Alliées furent signez le 17. Fevrier à la Haye par le Marquis de Beretti Landi d'une part, & les Ministres de l'Empereur, de France & d'Angleterre d'autre.

Les Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise se rassemblèrent le 12. Mars depuis leur dernier ajournement, & les Ministres étrangers ont été en Conference comme à l'ordinaire pendant le cours du mois de Fevrier.

ARTICLE IX.

Qui contient la Naissance, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres.

I. **P**endant les mois de Novembre & de Janvier, il nâquit à Constantinople deux Princes fils du Sultan, qui moururent sur la fin du mois de Janvier, l'un âgé de deux mois, & l'autre de 5. jours.

II. La cérémonie du Mariage de Mademoiselle de Valois avec le Prince Hereditaire de Modene se fit à Paris le 12. Fevrier. *Voyez l'Article de France.*

des Princes &c. Avril 1720. 321

Le Duc de Douvres & de Queensbury
épousa à Londres le 11. Mademoiselle Hy
de seconde fille du Duc de Rochester.

III. Le D^eteur Landley Archevêque
d'Armagh, & Primat d'Irlande, mourut le
16. à Dublin.

La mort enleva à Rome le 22. le Prince
Dom Antonio Ottoboni, Pere du Cardinal
de ce nom. Quelques jours auparavant le
Prince d'Avellino étoit mort à Genes.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Avril 1720.

ARTICLE I. *Contenant quelques nouvelles de
Litterature & autres remarques curieuses.*

pag. 239

ARTICLE II. *Espagne & Portugal.* 266

ARTICLE III. *France.* 275

ARTICLE IV. *Italie.* 301

ARTICLE V. *Allemagne.* 306

ARTICLE VI. *Pologne.* 314

ARTICLE VII. *Angleterre & Hollande* 319

ARTICLE IX. *Naissance, Mariages, &
Morts des Personnes Illustres.* 320

PRIVILEGIUM

Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ Hispaniarum, Hungariæ Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatia, Slavoniæ &c. Rex. Archidux Austriæ; Dux Burgundiæ Styriæ Carinthiæ Carniolæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscoimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitularum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplex exorârît, ut sibi contra quoscunque amulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ aut sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

audendum dare; alibiue impressos apponere; vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prædeterminati ANDREÆ CHEVALIER, ejusve hæredum, expressio & inscriptis obteudo consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perpetam quippe reculis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandem, sed pœnæ insuper quinque Marcarum auri puri Filico nostro Cæsareo & patri læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mulctandam dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existant tam Ecclesiasticis quam sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque us & Justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi permittant, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem multam incurere voluerint. Harum test. nostro litterarum manu nost. à sub. not. tarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione

munitarum. Datum in Civitate nostrâ Viennæ die decimâ Februarii, anno millesimo septingentesimo decimo sexto Regnorum nostrorum Romani quoto, Hispanicorum decimo tertio, Hungarici & Bohemici vetè patetiter quinto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN,

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.